



**PRÉVENTION ET LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ  
EN OCCITANIE**

---

**BILAN 2023**

# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

## SOMMAIRE

Éditorial du préfet de région .....	03
Le mot du commissaire .....	04
Les chiffres de la pauvreté en Occitanie .....	04
Les indicateurs non monétaires de la pauvreté .....	06
Le fonctionnement de la stratégie .....	08
Le rôle du commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté .....	08
Les leviers d'action du commissaire .....	09
La communication sur la stratégie et ses actions .....	12
Le budget global de la stratégie en Occitanie .....	12
<b>AXE 1</b> Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants .....	13
<b>AXE 2</b> Soutenir les jeunes et leur garantir un parcours de formation .....	21
<b>AXE 3</b> Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile .....	27
<b>AXE 4</b> Renforcer la prévention et lutter contre les inégalités de santé .....	39
<b>AXE 5</b> Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté .....	45
<b>AXE 6</b> Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement pour les plus démunis .....	53



## ÉDITORIAL DU PRÉFET DE RÉGION



**Pierre-André Durand,**  
Préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, annoncée par le président de la République le 13 septembre 2018, s'est déployée en Occitanie de 2019 à 2023. Des moyens significatifs ont été mobilisés afin d'aider les publics vulnérables qui se trouvent confrontés à de multiples problématiques qu'ils rencontrent : santé, logement, insertion, mobilité, égalité des chances... Cette stratégie a su rassembler l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et entreprises afin de réduire les inégalités et lutter efficacement contre la pauvreté.

Après les précédentes, l'année 2023 fut dynamique, avec plus de deux cents projets financés, en complément des actions contractualisées avec les départements et métropoles, pour un budget total de la stratégie de près de 75 millions d'euros. L'Etat a su, par sa capacité à innover et à mobiliser acteurs et crédits, apporter des réponses concrètes aux publics touchés par la précarité.

En 2023, l'Etat a tenu ses engagements envers les publics les plus vulnérables. La Stratégie a permis la mise en place de nombreuses actions en faveur des enfants, des jeunes et étudiants, des parents, des familles nombreuses et monoparentales. Elle a facilité la scolarisation des publics qui en étaient éloignés, l'accès à la cantine par la tarification sociale des cantines en milieu rural, l'accompagnement de la parentalité, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès à la santé et aux droits...

Moteur dans l'accompagnement au changement des pratiques professionnelles, l'Etat a réalisé les deux conférences régionales de lutte contre la pauvreté de mai à Toulouse et novembre à Montpellier, 18 journées d'études, lancé une enquête inédite sur l'illettrisme, une étude d'ampleur sur la mobilité solidaire et quatre évaluations des actions financées. La mise en réseau des acteurs, l'aller vers et l'accompagnement des habitants constituent la réussite des actions menées.

Tout en préparant le lancement du Pacte des solidarités 2024-2027 qui lui fait suite, avec notamment le lancement des diagnostics préalables aux pactes locaux, l'année 2023 a clôturé cinq ans de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et fait la jonction avec le Pacte qui la poursuit et la renouvelle : la contractualisation avec les départements et les métropoles est poursuivie sur des bases plus proches du terrain et les actions proposées aux partenaires s'enrichissent de 25 nouvelles mesures.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui sont engagés aux côtés de l'Etat depuis 2019. La mission se poursuit et l'Occitanie a besoin la mobilisation de tous.





## LE MOT DU COMMISSAIRE

Je remercie vivement tous les acteurs, publics et privés, qui sont engagés tout au long de l'année et depuis longtemps, dans la prévention et la lutte contre la pauvreté. Au terme de la Stratégie nationale, le Pacte local des solidarités commence à se décliner, avec la signature en cours des contrats locaux des solidarités avec les 13 départements et les 3 métropoles de Toulouse, Montpellier et Perpignan. Ensemble, continuons de briser les déterminismes sociaux et à réduire la pauvreté !

## LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE

L'Occitanie est la 2<sup>ème</sup> région la plus étendue et la 4<sup>ème</sup> la plus peuplée de France avec 6 100 000 habitants en 2023. Plus précisément, un habitant sur deux réside dans l'une des quatre plus grandes aires urbaines de la région : Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes.



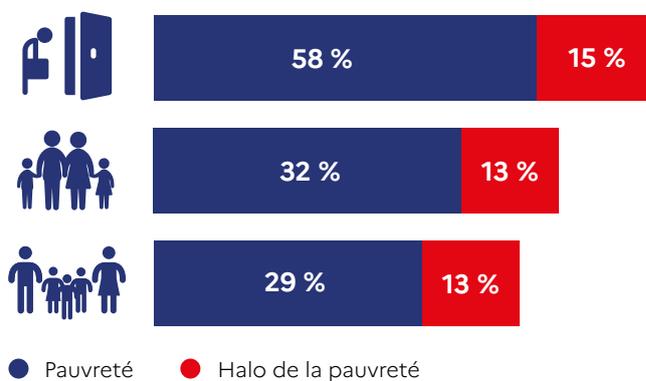
## LA MESURE DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE

En Occitanie, **17,1 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (2021, année de référence)**, ce qui place la région au 3<sup>ème</sup> rang des régions hexagonales les plus pauvres.

Les **chômeurs, les familles monoparentales ainsi que les familles nombreuses** sont les premiers publics en situation de pauvreté. La pauvreté touche toutes les catégories d'âge. Elle touche essentiellement les **moins de 30 ans** avec un taux de 27,8% contre un taux de 13,8% pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

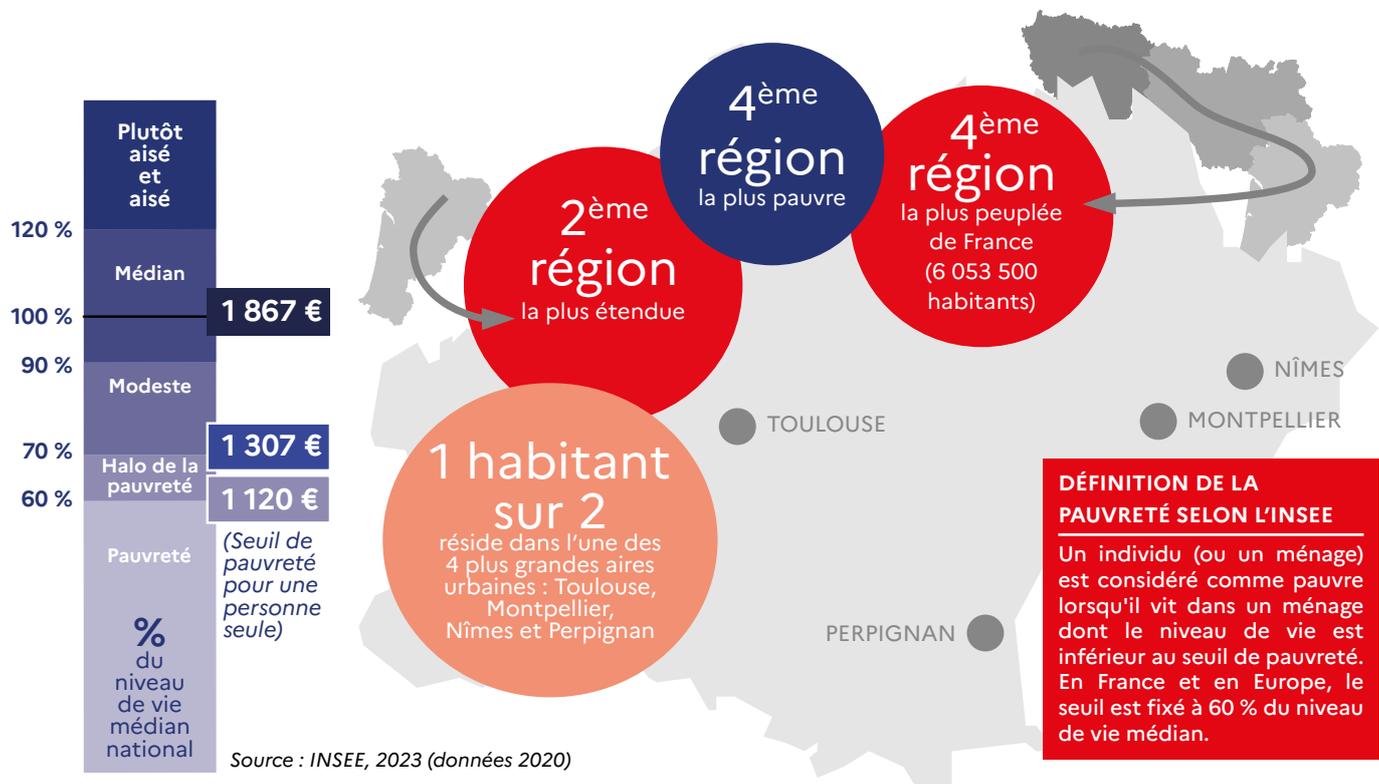
En particulier, **un enfant sur quatre de moins de 11 ans vit dans une famille pauvre**. Dans les grands centres urbains, **la pauvreté concerne un jeune enfant sur trois**.

### Les chômeurs, les familles monoparentales et nombreuses particulièrement exposés



Analyse Occitanie N°127 OCTOBRE 2023 – INSEE





Les 13 départements de la région Occitania se caractérisent par de fortes disparités territoriales. En effet, **la pauvreté est plus fortement présente dans les départements littoraux** (de 19,4% dans l'Hérault à 21,2% dans les Pyrénées-Orientales) et plus modérée à l'intérieur des terres (de 14,3 % à 19%). L'intensité de la pauvreté est plus marquée dans le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

La pauvreté est présente dans toutes les strates de communes et en milieu rural : elle se présente sous la forme d'une courbe en cloche inversée dont les pics sont les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones rurales les plus isolées (taux de pauvreté de 17,9 % dans les zones rurales non périurbaines).

Les quartiers prioritaires de la ville représentent une part importante avec un taux de 49% de pauvreté au niveau national. Dans la région Occitania, le **taux de pauvreté est de 52,7%**.

### D'AUTRES APPROCHES DE LA PAUVRETÉ

L'INSEE donne une définition monétaire à laquelle le Secours populaire apporte une autre approche très complémentaire. Selon l'association, la pauvreté est une situation multidimensionnelle qui dépasse la simple absence de ressource financière. Elle englobe des aspects tels que le manque d'accès à l'éducation, au logement, à la santé, à l'emploi, à la justice, à la participation sociale et à la dignité humaine. La pauvreté est une réalité complexe et globale qui affecte les individus et les communautés dans différents domaines de leur vie. Le Commissaire Eric Pélisson y ajoute la dimension de la solitude des nombreuses personnes en situation de pauvreté, mise en relief par l'étude annuelle de la Fondation de France.

Au-delà de la dimension monétaire, la pauvreté recouvre d'autres formes de difficultés sociales liées à l'insertion professionnelle, à la formation, la situation familiale, l'accès au logement, la mobilité ou encore l'accès aux soins et aux services publics. L'Occitania se distingue par un niveau élevé de **situations familiales délicates : parent(s) sans emploi, vie en famille monoparentale ou encore logement surpeuplé**. Concernant le logement, la région Occitania fait face à plusieurs problématiques. On estime à Toulouse Métropole, 14 % des mineurs vivant dans un logement suroccupé. Ce taux est nettement plus élevé dans la métropole montpelliéraine (20,5 %) et Perpignan (26 %). Se pose également la problématique du manque d'offre de logement social. En Effet, dans la métropole toulousaine, il y a en moyenne 4,4 demandes pour un logement. Les personnes dans la demande ne peuvent se tourner vers le privé car les prix dans ce parc sont bien plus élevés. Sur le plan géographique, la moitié de la population vit dans un territoire intercommunal considéré ici comme très fragile pour au moins une de ces difficultés.



## LES INDICATEURS NON MONÉTAIRES DE LA PAUVRETÉ



### Le chômage :

58 % des chômeurs sont en situation de pauvreté. Après deux trimestres consécutifs de hausse, le taux de chômage est stable en Occitanie au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, à **8,9 % contre 7,3% au niveau national**. Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,4 point en Occitanie, une hausse identique à celle observée au niveau national. Il se situe toujours en-dessous du niveau d'avant-crise sanitaire (9,6 % fin 2019). La reprise économique et le dynamisme du marché de l'emploi peinent à absorber les publics éloignés de l'emploi. Sur le territoire, de grandes inégalités existent, avec des taux particulièrement élevés dans les Pyrénées-Orientales (12,4%) et des taux plus faibles en Lozère (4,7%) (Source DREETS Occitanie, mars 2024).

### Les difficultés bancaires :

Les difficultés bancaires sont notables en Occitanie. Sur l'ensemble de l'année 2023, avec près de 11 000 dépôts contre 10 000 en 2022, la région a connu une hausse de 10 %, supérieure à la tendance nationale (+8 %). Néanmoins, les niveaux restent cependant en lien avec la crise d'attractivité du travail social qui complexifie les dépôts pour les personnes surendettées, inférieurs d'environ 8 % à ceux observés en 2019, année de référence pré pandémie. (Source : Banque de France, 2024)



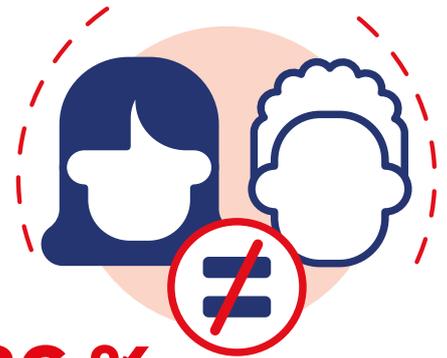
### Illettrisme et illectronisme :

En Occitanie, on estime qu'environ **240 000 personnes** âgées de 18 à 65 ans sont en situation préoccupante par rapport aux savoirs de base. On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Les résultats de l'enquête « Illettrisme et illectronisme au regard de la pauvreté » pilotée par le Carif-Oref Occitanie ont été dévoilés le 5 avril 2024. Financée sur des crédits du Commissaire et en partenariat avec l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme), cette enquête inédite vient mesurer de façon concrète les taux d'illettrisme et l'illectronisme. Elle vient également établir un lien tangible entre illettrisme et pauvreté. Elle donne des repères utiles pour l'action.



## Les inégalités entre les femmes et les hommes :

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté : bien que les femmes de la région Occitanie soient davantage scolarisées à 18 ans et ensuite plus diplômées du supérieur que les hommes de la région, leur taux d'activité est plus faible et leur taux de chômage plus élevé. De même, elles sont plus exposées au **temps partiel (25% contre 7%)**. Avec 46,3 %, le taux d'emploi des femmes non diplômées est inférieur de 6,2 points par rapport à la moyenne nationale des femmes dans la même situation. **L'écart salarial net annuel moyen entre hommes et femmes est de 17%** en Occitanie. Il est aussi à noter que la pauvreté touche particulièrement les familles monoparentales, dont les femmes sont souvent à la tête (huit familles sur dix). **36 % des femmes vivent sous le seuil de pauvreté, contre 25 % des hommes**. Dans les départements du littoral, elles sont même 40 %. Cette situation se vérifie également les départements principalement urbains : Pyrénées-Orientales, Gard, Hérault et Haute-Garonne. (Source : INSEE, 2024)



**36 %**  
des femmes vivent sous le seuil de pauvreté, contre 25 % des hommes.



## Le mal-logement par le prisme de la précarité énergétique :

La précarité énergétique peut se définir comme la difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement, et ceci à un coût acceptable. La précarité énergétique constitue une forme de « double peine » : les 20 % de ménages **les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches** (source ADEME). 11,9% des Français les plus modestes ont dépensé plus de 8% de leurs revenus pour payer des factures énergétiques de leur logement en 2021. Pour information, 14% des ménages sont concernés par la précarité énergétique dans le logement au sein de la région Occitanie en 2018.

## La précarité relationnelle :

La précarité relationnelle se manifeste de différentes façons et peut avoir des conséquences négatives sur le bien-être des personnes. La précarité relationnelle est une forme de souffrance dans laquelle se retrouvent enfermés les individus.

Dans le cadre de l'enquête «Solitudes 2023 : (re)liés par les lieux» présentée par la Fondation de France, la précarité relationnelle est définie comme un phénomène intergénérationnel et touchant toutes les couches de la société, mais cela dit plus accru encore parmi les classes sociales défavorisées. Selon l'enquête, **les campagnes sont des zones de vulnérabilité sociale pour les personnes âgées et les jeunes, les quartiers prioritaires le sont eux aussi**. Les moins diplômés et ceux issus de la classe populaire sont ceux qui entretiennent le plus une sociabilité repliée sur elle-même.

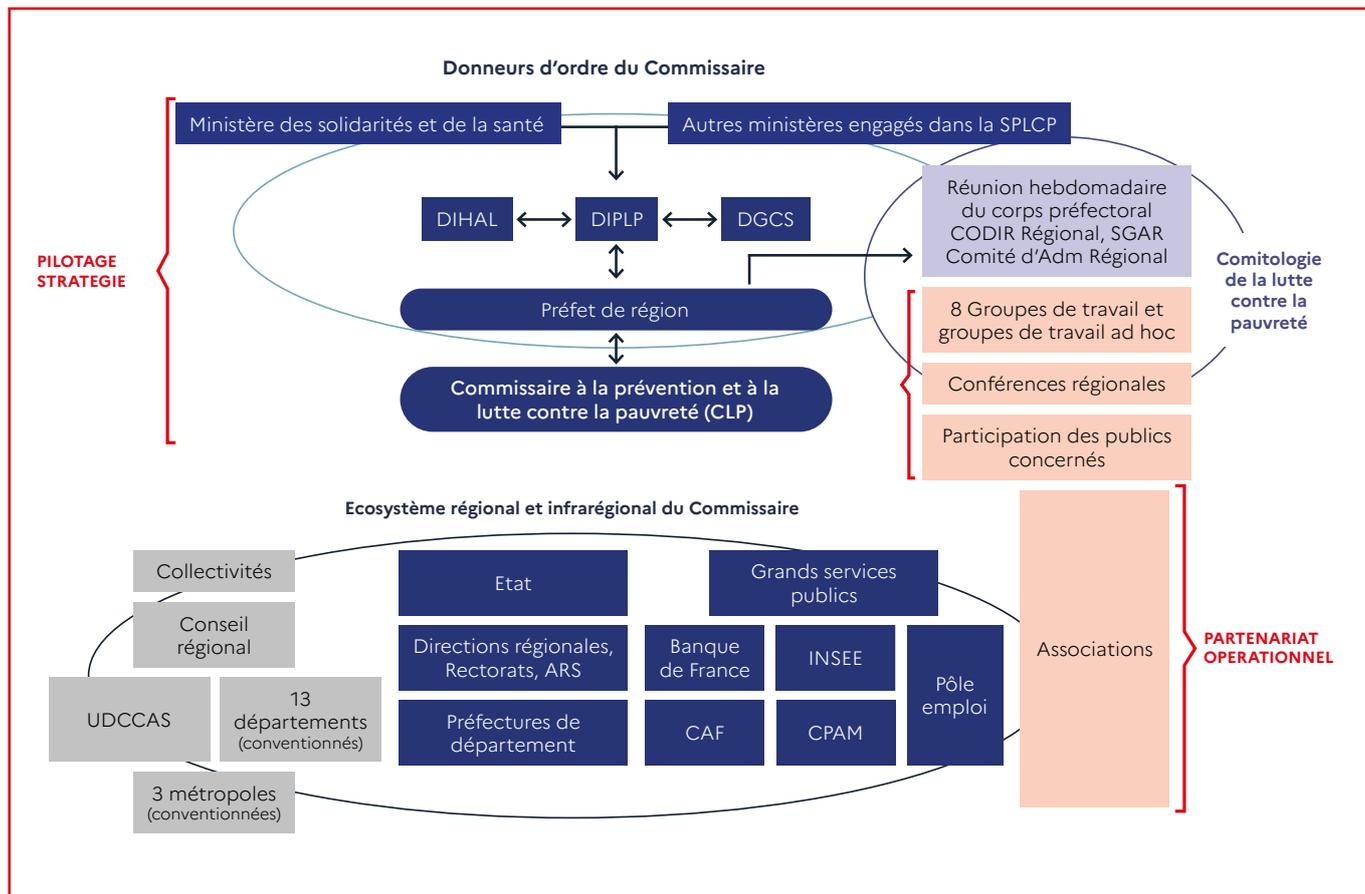
**Les campagnes et les quartiers prioritaires sont des zones de vulnérabilité sociale**



# LE FONCTIONNEMENT DE LA STRATÉGIE

Sous la responsabilité interministérielle de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et encadrée au plan national par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP), la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNLCP), devenue au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le Pacte des Solidarités, est mise en œuvre territorialement par le Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté, placé auprès de chaque préfet de région.

## SCHÉMA 2023 DE LA STRATÉGIE



## LE RÔLE DU COMMISSAIRE À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

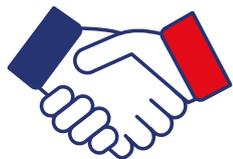
Selon le décret n°2020-42, sous l'autorité du préfet de région Occitanie, le Commissaire est le garant de la déclinaison des mesures nationales dans le respect des compétences, priorités et spécificités territoriales.

Pour ce faire, il mobilise et coopère avec l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté (les services de l'État en région et dans les départements, les collectivités territoriales, les grands services publics, les associations, les partenaires sociaux, les entreprises, mais aussi les personnes en situation de pauvreté).



# LES LEVIERS D'ACTION DU COMMISSAIRE

## 1. Un ensemble de contractualisations avec les collectivités



Le Commissaire assure, pour le compte du préfet de région, le pilotage et le suivi des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE 2019-2023). Ces contrats formalisent les engagements conjoints des départements ou métropoles d'une part et de l'État d'autre part. Les collectivités partenaires mettent en œuvre une diversité d'actions, soit en tant que mesures socles<sup>1</sup>, soit en tant qu'initiatives départementales<sup>2</sup>.

Le Commissaire assure aussi le suivi des conventions du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

Le Commissaire est également associé au suivi des conventions départementales de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE).

En 2024, les CALPAE deviennent les contrats locaux des solidarités et les conventions insertions emploi France Travail.

<sup>1</sup> Les mesures socles correspondent au volet commun répondant à un cadre fixé par la DIPLP ; elles relèvent d'actions en matière d'accueil social ainsi que d'insertion sociale et professionnelle.

<sup>2</sup> Les initiatives départementales se matérialisent par des projets innovants répondant aux besoins spécifiques du territoire et s'inscrivant dans le cadre des engagements de la stratégie.

## 3. L'animation régionale

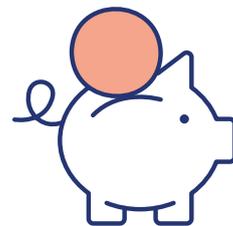


Le Commissaire anime le réseau régional des acteurs via l'organisation de diverses manifestations (conférences régionales, journées d'études, webinaires), la coordination de groupes de travail thématiques, et la réunion régulière d'un comité consultatif composé de représentants des principales associations régionales.

Depuis le lancement de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, six conférences ont eu lieu en Occitanie. En 2023, la conférence régionale de Toulouse (Supaéro, mai 2023) a présenté des bonnes pratiques des acteurs du terrain. Celle de Montpellier, effectuée le 29 novembre, a dressé le bilan des 5 ans de la stratégie en région et présenté les axes du futur Pacte des Solidarités.

En cohérence avec les enjeux sociétaux actuels et les priorités régionales, ces rencontres visent à croiser les regards doublement sur une thématique donnée : entre les territoires et entre les professions.

## 2. Les crédits d'intervention



L'État soutient les projets portés par les acteurs publics et associatifs de la région qui s'inscrivent dans le cadre des engagements de la SNPLP. Pour ce faire, le Commissaire a initié un appel à projets annuel (et des appels à manifestation d'intérêt) grâce à des crédits annuels d'intervention. Cet appel à projets comprend plusieurs volets : le premier porte spécifiquement sur la mise en œuvre des feuilles de route des groupes de travail (voir infra), le second sur la formation des professionnels de la petite enfance, le troisième sur les 1000 premiers jours de l'enfant, sachant que la petite enfance représente le principal levier de rupture des déterminismes sociaux de reproduction de la pauvreté, la quatrième sur la lutte contre la précarité menstruelle.

Par ailleurs, en 2023 a eu lieu un seconde AAP sur le contrat engagement jeunes - jeunes en rupture (CEJ-JR).

## 4. L'animation nationale

La délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (DIPLP) reçoit chaque mois les 13 commissaires de l'hexagone en séminaire et organise des visioconférences pour les tenir à niveau d'information des dispositifs lancés qu'ils accompagnent. Elle leur adresse les instructions ministérielles ou interministérielles qui cadrent leur action.

Le commissaire Eric Péliçon reçoit les nouveaux commissaires nommés dans l'année, pour une immersion en Occitanie au titre de leur formation de prise de poste. En 2023, il a ainsi accueilli 5 commissaires récemment nommés pour leur présenter sa mission, son fonctionnement et leur faire rencontrer des acteurs locaux.

Le commissaire a par ailleurs reçu 7 de ses collègues pour un séminaire à Nîmes fin août 2023 : au programme la préparation du second semestre 2023 et la mise en œuvre à venir du pacte des solidarités, ainsi que des visites de sites.





## 5. La co-construction avec les acteurs

En Occitanie comme au niveau national, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été pensée de manière à permettre une étroite collaboration entre les parties prenantes.

La co-construction permet aux acteurs de se saisir des problématiques concrètes et de prendre part de façon active à leur résolution. Elle est réalisée via les 12 groupes de travail qui formulent des recommandations, proposent des orientations, nourrissent le cahier des charges de l'appel à projets annuel et donnent un avis sur les projets déposés.

**Les 12 groupes de travail (GT) portent ainsi sur : la petite enfance et la parentalité ; les inégalités sociales de santé ; la réussite scolaire et éducative ; insertion et emploi ; travail social ; participation des personnes concernées ; pauvreté en milieu rural ; connaissance de la pauvreté ; jeunes ; fracture numérique ; aide alimentaire ; bidonvilles. En 2024 deux nouveaux groupes verront le jour : égalité des chances ; public en errance.**

Un séminaire des animateurs de groupe de travail a eu lieu le 6 mars 2024 à Carcassonne afin permettra à chacun d'exprimer les réussites et difficultés rencontrées en 2023 et d'intensifier les liens entre les GT..

## 6. L'accompagnement de l'expression des personnes accueillies

Instance de participation des personnes accueillies et accompagnées officiellement reconnue par décret du 26 octobre 2016 et déclinée dans chaque région, le Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées (CRPA) d'Occitanie poursuit sa mobilisation afin de porter la voix des personnes en situation de précarité auprès des instances consultatives locales et des établissements.

Inscrivant son action au plus proche des territoires, 4 plénières ont été organisées en 2023 avec le soutien de la FAS et du cabinet CISAME autour des transitions, entre l'hébergement et le logement (30 mars à Albi), la dématérialisation des démarches (26 juin à Perpignan), la participation (20 octobre à Albi) et la lutte contre les discriminations (19 décembre à Carcassonne).

Les représentants du CRPA se sont également mobilisés dans le cadre des Assises régionales du Logement qui se sont tenues à Toulouse le 8 décembre au travers de la réalisation d'une capsule vidéo visant à sensibiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs sur l'accès au logement des personnes en situation de précarité, et la nécessité de mieux penser l'accompagnement



*Journée annuelle des animateurs des groupes de travail, février 2023 à Narbonne*

Dans le cadre du déploiement territorial de la SNPLP en Occitanie, une place importante est consacrée à la participation des personnes concernées. Celle-ci peut prendre des formes différentes, de la concertation à la codécision. Le groupe de travail Participation travaille sur l'identification des productions méthodologiques utiles à la mise en œuvre concrète de la participation dans les actions de la stratégie et accompagne diverses actions, comme une formation des acteurs à la participation des personnes en situation de pauvreté.

Dès 2022, de nouvelles actions ont été mises en place, dont la réalisation d'un diagnostic qui cible les ressources existantes en matière de formation. En 2023 a eu lieu un appel à manifestation d'intérêt visant à accompagner structure publique (office HLM) et une association dans la mise de la participation en leur sein, puis une journée régionale d'études pour compte des dynamiques de la participation en région.





## 7. La démarche d'évaluation

De 2022 à 2023, plusieurs études et évaluations ont été initiées et certaines ont déjà pu voir le jour :

### A. ETUDES :

- ▶ L'illettrisme et l'illectronisme en Occitanie, par l'ANLCI, restituée le 5 avril 2024 à Toulouse
- ▶ Etude sur la mobilité solidaire, par le CEREMA, à restituer en octobre 2024

### B. EVALUATIONS :

- ▶ L'accès aux droits dans les actions financées sur appels à projets, par Aix-Marseille Université
- ▶ La protection de l'enfance, par l'Université Paul Valéry de Montpellier
- ▶ L'insertion, dans le cadre des CALPAE, par Sciences Po Toulouse
- ▶ La prévention spécialisée, dans le cadre des CALPAE, par l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), restituée le 22 mars 2024 par l'UPVD

Les 23 et 24 novembre a été organisé par le CIRAD-CNRS un colloque sur financement de la stratégie, portant sur les territoires et les trajectoires de la pauvreté. Ce colloque a vu les communications de plus de 40 chercheurs venus à Montpellier partager leurs travaux et réflexions.

En effet, il a paru essentiel au commissaire de mobiliser la recherche à la fois pour s'assurer de la justesse des approches méthodologiques de la lutte contre la pauvreté en Occitanie, mais aussi engager des coopérations approfondies en matière de journées d'études, conférences régionales et évaluation des actions financées en région.

**Le CRAJEP Occitanie a conduit en 2022-2023, une recherche collaborative intitulée : "Dynamisation et facilitation des engagements des jeunes en Occitanie".** Cette démarche a été accompagnée par la MSH Sud-Dispositif Trait d'union, qui a pour mission de faciliter les synergies entre les mondes de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la société civile, pour coconstruire des problématiques de recherche et des projets collaboratifs.

### Les objectifs de la recherche collaborative étaient :

- ▶ Promouvoir l'engagement des jeunes : en rendant lisibles les dispositifs publics et les espaces et parcours d'engagement associatifs existants.
- ▶ Permettre aux jeunes les plus éloignés de ces dispositifs, de ces espaces et parcours d'engagement d'avoir l'envie et de pouvoir s'engager : en identifiant les opportunités et les freins dans les engagements des jeunes ; en mettant en évidence les leviers et les apports de l'engagement associatif, afin de faciliter ces engagements.
- ▶ Contribuer aux politiques publiques et faire évoluer les pratiques des acteurs de jeunesse : en faisant des préconisations pour faire évoluer les dispositifs publics, mieux orienter les politiques publiques en région, en faveur de l'engagement des jeunes, et pour améliorer les pratiques des acteurs publics et associatifs.

Cette recherche-action conduite durant deux ans s'est appuyée sur les contributions des associations de jeunesse et d'éducation populaire présentes sur l'ensemble de la région Occitanie, de chercheurs engagés dans différents laboratoires, de partenaires institutionnels et associatifs, et de jeunes engagés dans les différentes actions analysées dans le cadre de cette étude.

Après 18 mois de travaux collaboratifs, une journée publique de restitution s'est donné pour objectifs de restituer, de partager, de valoriser cette démarche, ainsi que les résultats de l'étude, et de présenter un cadre de préconisations et de propositions. Elle a permis de « faire culture commune » autour des questions et enjeux liés à l'engagement des jeunes et autour des enseignements de cette étude, dans un contexte de crises multiples, et en montrant l'engagement comme un des leviers possibles pour lutter contre la précarité des jeunes.



# STRATÉGIE

## LA COMMUNICATION SUR LA STRATÉGIE ET SES ACTIONS

La communication du Commissaire se fait essentiellement par le biais du mailing et des réseaux sociaux. Le Commissaire est actuellement suivi par plus de 11 000 abonnés sur LinkedIn, contre 5 000 au 1er septembre 2022. La barre des 10 000 abonnés est atteinte au 11 décembre 2023. Ses publications quotidiennes auront été lues au total plus de 1 680 000 fois en 2023. Ces publications concernent son activité mais aussi celles de ses partenaires, soutenus dans le cadre de la Stratégie nationale de Lutte contre la Pauvreté. En raison de la neutralité, il est tenu au silence lors des périodes de réserve qui se sont tenues lors des périodes électorales.

## LE BUDGET GLOBAL DE LA STRATÉGIE EN OCCITANIE

Chaque année, les commissaires à la prévention et à la lutte contre la pauvreté disposent d'une enveloppe globale qui permet la mise en œuvre de la stratégie au niveau des territoires.

En Occitanie, sur un montant total de dépenses de lutte contre la pauvreté de l'ensemble des administrations publiques et de la protection sociale d'environ **10 milliards d'euros** par an (dépenses sociales, traitement des travailleurs sociaux, subventions aux associations), le budget de la stratégie stricto-sensu s'élève à environ **75 millions d'euros** en 2023 et permet au commissaire, sous l'autorité du préfet de région, de financer des projets et actions s'inscrivant dans l'objectif national de lutte contre la pauvreté dans les territoires.

La lutte contre la pauvreté en Occitanie en 2023, c'est :

- ▶ 18,4 millions d'euros consacrés à la contractualisation CALPAE avec les départements et les métropoles,
- ▶ 7,5 millions d'euros sur l'enveloppe Commissaire et petits appels à projet.
- ▶ 14 millions d'euros pour les conventions départementales de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE)
- ▶ 20 millions d'euros pour les petits déjeuners éducatifs et les cantines à tarification sociale
- ▶ 7,2 millions d'euros pour les Contrats d'Engagement Jeunes – Jeunes en Rupture (CEJ-JR)
- ▶ 6,6 millions d'euros d'enveloppe précarité alimentaire

## LES 6 ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE

En 2018, le président de la République a décliné 5 engagements dans l'objectif de prévenir les causes du basculement dans la pauvreté et mettre en place des solutions pour en sortir. L'Occitanie a fait le choix de dissocier l'accès aux droits et l'accès à l'hébergement pour une meilleure visibilité, compte tenu de l'immense diversité des actions de l'axe 3 de l'accès aux droits..

**01 Assurer l'égalité des chances** dès les premiers pas et conforter les **droits fondamentaux des enfants**

**02 Soutenir l'autonomie des jeunes** et leur garantir un parcours de formation

**03 Renforcer l'accès aux droits** et rendre la vie quotidienne plus facile

**04 Renforcer la prévention et lutter contre les inégalités de santé**

**05 Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté**

**06 Favoriser l'accès à l'hébergement** et au logement pour les plus démunis



# AXE 1

## ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

Les inégalités, qu'elles soient cognitives ou sociales, commencent dès le plus jeune âge. Pour lutter contre les inégalités de destin et les mécanismes de reproduction de la pauvreté, il est essentiel d'apporter une attention spécifique à la petite enfance afin que tous les enfants puissent s'éveiller et s'épanouir dans les meilleures conditions. C'est l'une des conditions essentielles pour combattre efficacement les inégalités à la racine et briser les déterminismes sociaux.

Avant de commencer, voici **quelques chiffres pour la région Occitanie en 2023** :

- ▶ **55,6%** des élèves de REP maîtrisent la lecture en début de classe de 6<sup>ème</sup> et 45,9% la résolution de problèmes de mathématiques
- ▶ **81,69%** des classes de Grande Section, CP et CE1 sont dédoublées ; le taux s'élève à 61,25% en éducation prioritaire
- ▶ **78%** des jeunes de 18 ans ont adhéré au Pass Culture au 31 mars 2023

Source : Baromètre de l'action publique 2023



## DÉVELOPPER UN PLAN DE FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

Mesure suivie par la DREETS

**Favoriser le développement de l'enfant et sa socialisation précoce, dans une ambition d'investissement social et de lutte contre les inégalités sociales est au cœur des axes prioritaires du service public de la petite enfance (SPPE).**

La garantie d'un niveau de qualité, quel que soit le mode d'accueil, repose sur l'accès à la formation continue de l'ensemble des professionnels de la petite enfance.

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive et dans le prolongement du plan de formation continue Enfance – Égalité, en 2023, **21 projets ont été soutenus par la DREETS** pour poursuivre le financement de projets ayant démontré leurs impacts positifs sur les publics cibles ainsi que le financement d'actions nouvelles facilitant le départ en formation des professionnels de la petite enfance.

### IFRASS (INSTITUT DE FORMATION, RECHERCHE, ANIMATION SANITAIRE ET SOCIAL) : PROJET INTITULÉ « SOCIALISATION PRÉCOCE ET DÉVELOPPEMENT LANGAGIER DU JEUNE ENFANT » PORTÉ PAR L'IFRASS

L'IFRASS accompagne les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires du quartier du grand Mirail à Toulouse, Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

Objectif : Le renforcement des compétences des professionnels en matière d'accompagnement des jeunes enfants dans la découverte et l'utilisation du langage par l'éveil artistique et en matière d'accompagnement des familles au développement langagier de leurs enfants.



### FAIRE ESS : PROJET INTITULÉ « ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT ET DÉVELOPPEMENT LANGAGIER ET ÉVEIL ARTISTIQUE DU JEUNE ENFANT »

Ce projet vise à former les professionnels d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en matière de développement langagier et d'éveil artistique sur les Bassins Montpelliérain, Perpignanais et Nîmois.



## ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ

Mesure suivie par la DREETS et l'ARS

**Les premiers jours de la vie d'un enfant sont cruciaux tant pour les parents que pour l'enfant lui-même. Dès ses premiers pas dans le monde, les conditions d'accueil et l'environnement dans lequel il ou elle s'inscrit vont impacter sa construction et s'inscrire de façon durable dans son développement.**

Il est de ce fait nécessaire pour les pouvoirs publics d'accompagner les familles en situation de pauvreté dans cette période charnière qu'est la venue d'un enfant. En bref, proposer un accompagnement aux familles vulnérables, c'est prévenir les ruptures sociales.

En sus de l'action de droit commun des CAF, l'appel à projets « **les 1000 premiers jours de l'enfant** » a mis l'accent sur l'aménagement de l'offre et des lieux en faveur des enfants et des parents ayant pour visée de favoriser l'éveil culturel et artistique des tout-petits.

### AUDE : ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES HAUTES CORBIÈRES (ADHCO) : PROJET INTERDISCIPLINAIRE D'ACCOMPAGNEMENT NOVATEUR POUR LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES ENCEINTES ET DES PARENTS DE JEUNE ENFANT

Ce projet vise à accompagner les familles isolées, monoparentales, à faibles ressources et leurs enfants, de la maternité jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, dans une approche intégrative des dimensions économique, psychologique, socioaffective, physique et émotionnelle par des activités individuelles et collectives, dans le respect des choix des parents, pour soutenir la parentalité et favoriser le bien-être des parents et de leurs enfants.

### RÉGION : WETECHCARE « ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE »

Le projet consiste à mener une action de sensibilisation des parents sur les risques du numérique (temps d'écran, cyberharcèlement, contenus choquants, etc) et de proposer l'accès à des services en ligne gratuits, accessibles partout sur la prévention et l'éducation afin de répondre instantanément aux besoins des parents. Il s'agit de permettre aux familles de se saisir pleinement de leurs droits et se sentir plus en confiance dans l'accompagnement de leurs enfants, de leurs 1000 premiers jours jusqu'à l'adolescence.

La petite enfance étant identifiée comme une période clé dans le développement de l'enfant et celui de ses parents, en 2023,

**16**  
projets  
« 1000 premiers jours »  
ont été soutenus.

**87 %**  
des projets ont été mis  
en œuvre à l'échelle  
des intercommunalités  
(Aude, Gard, Haute Garonne,  
Gers, Hérault, Lozère, Tarn  
et Tarn et Garonne), et des  
communes (Nîmes, Toulouse,  
Montpellier, Mende, Graulhet).



## PROTÉGER LES ENFANTS : LES CONVENTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CDPPE)

Mesure portée par les DDETS, l'ARS et les conseils départementaux

Les Conventions de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) visent à formaliser les engagements réciproques entre le préfet, l'ARS et le département dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2023.

En Occitanie, 11 départements ont contractualisé autour des engagements suivants : « agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles », « sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures », « donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits », « préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte », et « renforcer la gouvernance et la formation » en tant qu'engagement transverse. Chaque axe est décliné à minima sur 12 objectifs.

Sur les 3 années, le financement Etat a représenté plus de **30 MILLIONS D'EUROS**.

En 2023, le financement de l'Etat a atteint **14 MILLIONS D'EUROS**.

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE : SÉCURISER LES PARCOURS DES ENFANTS PROTÉGÉS ET PRÉVENIR LES RUPTURES

Afin de renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité de sa Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne s'est engagé en 2023 à former l'ensemble des professionnels intervenant dans les évaluations d'informations préoccupante (IP) conformément au référentiel validé par la Haute Autorité de Santé (HAS). Il a également souhaité renforcer l'équipe d'une puéricultrice avec pour mission de venir en soutien sur les problématiques médicales soulevées au cours de ces évaluations.

## DÉVELOPPER L'INCLUSION ET LA SOCIALISATION DES FAMILLES VIA LES CENTRES SOCIAUX

Mesure de la Stratégie mise en œuvre par les CAF

Afin d'apporter de nouveaux services et de meilleures conditions de vie aux familles demeurant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales, la création de centres sociaux et d'espaces de vie sociale est soutenue par les CAF. Fédérées autour de la notion d'éducation populaire, ces structures permettent d'accueillir familles et habitants au quotidien qui peuvent participer et répondre ensemble aux problématiques de leur territoire. Toutes ces structures sont construites autour d'un « projet social » reprenant trois grands principes : l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale du territoire et enfin, le développement de la citoyenneté de proximité.

**140 CENTRES SOCIAUX  
ET 81 ESPACES DE VIE SOCIALE**



### ASSISES DE LA MONOPARENTALITÉ

Le 28 septembre ont eu lieu à Montbeton, les assises de la monoparentalité en Occitanie, sur financement de la stratégie et organisées par l'UDAF 82.

A cette occasion ont été présentées des expériences belges et espagnoles, analysées dans le cadre des discriminations subies par ce public. Des ateliers ont été proposés sur la question de la ruralité, de l'insertion professionnelle, du cadre de vie et de la santé, de la vie personnelle, de la nécessité d'un observatoire pour mesurer et qualifier le phénomène de la monoparentalité.



## FACILITER L'ACCÈS À UN MODE D'ACCUEIL POUR TOUS LES ENFANTS

*Mesure suivie par les CAF*

**Les familles en situation de précarité ont du mal à trouver des solutions d'accueil pour leurs enfants et sont parfois contraintes, faute de moyens, de renoncer à l'insertion pour se consacrer à la garde de leurs enfants.**

Cette mise en balance forcée des intérêts personnels et familiaux constitue un frein à l'insertion des parents, et plus particulièrement pour les chefs ou cheffes de famille monoparentale.

En Occitanie, les CAF accompagnent les familles en situation de précarité dans ce domaine en finançant des solutions de garde adaptées à leurs besoins. Les crèches AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle) sont en ce sens un très bon exemple. La Haute-Garonne en compte 57 en Haute-Garonne en 2023. Ainsi, plus de 400 familles ont pu être accompagnées. L'année 2023 est celle du lancement de la mise œuvre du fonds d'innovation pour la petite enfance (FIPE) visant à faire émerger des territoires accélérateurs du déploiement du service public de la petite enfance sur les 3 prochaines années. En Occitanie, 18 projets portés par les collectivités territoriales ont été soutenus à parité par l'État et les CAF.

### FIPE, CCAS DE LA COMMUNE DE CHANAC, LOZÈRE : CRÉATION D'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL.

S'est créée en 2023 une structure multi accueil pilote concernant de nouvelles connaissances et nouvelles pratiques autour de la libre exploration éducative, orientations, information des familles autour des 1 000 premiers jours et partage d'expériences auprès des organismes de formation, maisons d'assistantes maternelles, crèches...

### BONUS TERRITOIRE ET PLAN REBOND

De nombreuses mesures ont été mises en place afin de permettre aux personnes en situation de pauvreté d'accéder à des places en crèche. Les 13 Caf d'Occitanie versent à l'ensemble des crèches un financement pour favoriser la mixité sociale dans les équipements. Les Caf proposent le bonus mixité sociale, qui a compensé la moindre participation des familles modestes (entre 300 et 2100 euros). L'on peut également mettre en relief le Plan rebond pour la revalorisation du bonus territoire.



## DÉVELOPPER LES MARAUDES MIXTES

*Mesure mise en œuvre par les conseils départementaux, les métropoles et l'État dans le cadre des CALPAE*

**Les maraudes mixtes sont une mesure de protection de l'enfance, qui visent à sortir les enfants de la rue, des squats et des bidonvilles.** Concrètement, elles accompagnent les familles en mobilisant tous les leviers disponibles. Plus que de favoriser la mise à l'abri des enfants et de leur famille, elles permettent surtout de mettre fin aux situations attentatoires aux droits des enfants. C'est donc une politique d'aller vers qui permet de capter dès les premiers instants les besoins des familles et de leur fournir un accompagnement adapté à leur situation.

Dans le département de l'Hérault par exemple, la maraude a établi **195 premiers contacts** et permis le suivi de **50 familles et enfants** depuis 2022.



## FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Mesure de la Stratégie suivie par l'Éducation nationale

Au niveau de la région, l'Éducation nationale met en place des dispositifs pour accompagner dès le plus jeune âge les enfants vers la réussite éducative.



### LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE EN GRANDE SECTION, CP ET CE1

L'objectif de 100% de dédoublement des classes de CP et CE1 étant atteint, la focale a été mise sur les grandes sections.

Le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire a atteint un taux de réalisation de 82% au mois de septembre 2023 en région Occitanie, le dédoublement des classes de CP et CE1 étant atteint en éducation prioritaire. Ce sont donc 16 100 élèves qui sont scolarisés dans des classes dédoublées.

(Source : Baromètre de l'action publique)



### Le déploiement du dispositif « devoirs faits au collège »

Le dispositif « devoirs faits » permet aux élèves de disposer d'un temps d'études accompagné au collège pour réussir leurs devoirs avec pour objectif la réussite de tous.

Dans l'académie de Montpellier, le dispositif « devoirs faits » en chiffres c'est :

- ▶ **98 306 heures** notifiées aux collèges de l'académie
- ▶ **22 189 heures** d'accompagnement individuel et collectif.

À Toulouse, depuis la crise sanitaire, un dispositif « e-devoirs faits » est proposé en complément des heures « devoirs faits » au collège. Par exemple, les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> du collège Vauquelin ont la possibilité d'un créneau par niveau le mercredi après-midi pour « devoirs faits » en distanciel via la visioconférence. Ce dispositif s'est développé grâce à « Ma classe à la maison » du CNED.



### Le déploiement des cités éducatives dans les QPV

Le précédent déploiement positif de trois cités éducatives dans l'académie de Toulouse a au bout du compte été intégré dans la dynamique académique de mise en place des dispositifs de droit commun afin de coordonner les actions engagées sur ces territoires pour lutter contre la grande pauvreté (par exemple, des actions d'appui à la parentalité ont pu être menées, notamment via le recrutement de médiateurs). Ainsi, l'académie de Toulouse comporte 3 cités éducatives labellisées, toutes localisées dans le Grand Toulouse.

Quant à l'académie de Montpellier, elle en compte 7.

Au total, ce sont **57 370 élèves concernés** par le dispositif, auquel sont consacrés plus de **4 MILLIONS D'EUROS**.

Au total, ces mesures permettent d'atteindre 55,6 % des élèves de REP maîtrisant la fluence de la lecture au début de la classe de 6<sup>ème</sup> (source : baromètre de l'action publique).



## FAVORISER LA SCOLARISATION DES ENFANTS A BESOINS PARTICULIERS ET DES ENFANTS EN HABITAT PRECAIRE

*Mesure de la Stratégie suivie par le Commissaire et les partenaires*

L'un des axes importants de la politique de résorption des bidonvilles est la scolarisation des enfants et la mise en place de leviers essentiels pour assurer leur instruction.

En 2022, le Commissaire a conduit une expérimentation en Haute-Garonne pour recenser les enfants non scolarisés (avec un ciblage sur les bidonvilles, les hôtels sociaux et les aires d'accueil). Cette méthode vise à préfigurer son extension dans toute l'Occitanie. Les étapes ultérieures à une telle démarche sont celles relatives au soutien à l'assiduité scolaire et à la réussite éducative des enfants.

**Enfin, sur le territoire de la métropole de Toulouse,**

ont été recensés

**736 enfants** en âge d'être scolarisés

dont 636 enfants inscrits à l'école,

soit **86% des enfants.**

**En partenariat avec le CASNAV de Montpellier, deux facilitatrices ont été recrutées** en 2023 pour faciliter la réussite scolaire des enfants gitans à l'intérieur même des établissements scolaires de Montpellier et de Perpignan.

### La scolarisation des enfants à besoins particuliers

Bien que certains dispositifs d'inclusion scolaire visent les enfants en situation de handicap, la prévalence du handicap dans les populations pauvres justifie cette référence.

Il existe **1013 dispositifs** en Occitanie.

Les plus connus sont ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire, UEMA : Unité d'enseignement en maternelle, UEEMA : Unité d'enseignement en élémentaire autisme et DAR : Dispositifs d'autorégulation.

### SCOLARISATION DES ENFANTS RÉSIDANT EN HABITAT PRÉCAIRE À TOULOUSE ET SON AGGLOMÉRATION

Le recensement sur la scolarisation des enfants résidant en habitat précaire a été réalisé par l'association Espoir. L'objectif de l'action de "recensement de la scolarisation des enfants résidant en habitat précaire" est de posséder des données objectives sur la scolarité effective des enfants, d'identifier les freins et d'évaluer les leviers à leur scolarité ; et de proposer des préconisations en termes de facilitation de la scolarisation de ce public.



## PERMETTRE AU MOINS UN REPAS ÉQUILIBRÉ PAR JOUR

Mesure suivie par le Commissaire et l'Éducation nationale

Dans l'objectif d'améliorer la qualité des repas des enfants, le Gouvernement apporte un soutien financier aux collectivités territoriales via deux mesures, les petits déjeuners éducatifs et les cantines à tarification sociale.

### LA DISTRIBUTION DE PETITS DÉJEUNERS GRATUITS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Plus d'un enfant sur huit saute son petit déjeuner dans les quartiers d'éducation prioritaire. Or, la prise du petit déjeuner favorise la concentration et l'attention des enfants. Le dispositif financé par l'État à hauteur d'1,30€ par petit déjeuner contribue à lutter contre les inégalités, répond à un enjeu de santé publique et favorise les apprentissages. Articulé à des objectifs pédagogiques, ce dispositif contribue également à l'éducation à l'alimentation et au goût. En outre, depuis septembre 2020, l'État a revalorisé les subventions accordées aux collectivités dont le montant est passé de 1€ par petit déjeuner à 1,3€ dans l'Hexagone et 2€ en outre-mer. A l'échelle de la région Occitanie, ce sont plus de **8 600** élèves qui ont pu en bénéficier à raison de deux fois par semaine en moyenne, pour un financement total par l'Etat de **485 000 euros**. En Occitanie, le département de l'Aude fait figure d'exemple.

**25 écoles de l'Aude représentant 20 communes se sont inscrites dans le dispositif « Petits déjeuners » en 2023/2024, soit 2039 élèves à raison d'un petit déjeuner par semaine.**



### LA TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES EN MILIEU RURAL MESURE SUIVIE PAR LE COMMISSAIRE ET L'ASP

La tarification sociale des cantines au quotient familial est très majoritaire dans le monde urbain mais restait très minoritaire en milieu rural, d'où l'initiative de l'Etat dès 2019 pour encourager les communes rurales éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) à s'engager dans ce dispositif. L'Etat verse aux communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR), sur convention avec l'ASP (Agence de Services et de Paiement) qui gère le dispositif, une subvention de 3€ par **repas facturé 1 € au maximum** aux familles les plus modestes.

La montée en puissance de la mesure a été forte en Occitanie, avec **25 760 élèves bénéficiaires du tarif plancher** en septembre 2023 dans 730 communes engagées pour **69 millions d'euros de subventions de l'Etat de 2019 à 2023, dont 19,7 en 2023.**



#### GLOSSAIRE

**Dotation de solidarité rurale (DSR) :** Attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

**Agence de Services et de Paiement (ASP) :** organisme de paiement entièrement dédié à la mise en place de politiques publiques. Elle intervient pour le compte de décideurs publics au niveau européen, national et territorial et porte avec eux des politiques publiques dont l'objectif est de créer une société plus durable et plus solidaire.

**Unité d'enseignement en maternelle (UEMA) :** unité d'enseignement rattachée à des établissements médicaux sociaux implantées dans des écoles maternelles pour proposer un cadre de scolarisation adapté à des élèves en maternelle avec des troubles du spectre de l'autisme

**Unité d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) :** Unité d'enseignement rattachée à des établissements médicaux sociaux implantées dans des écoles maternelles pour proposer un cadre de scolarisation adapté à des élèves en école élémentaire avec des troubles du spectre de l'autisme.

**Dispositifs d'autorégulation (DAR) :** dispositif scolaire qui vise à favoriser l'intégration des élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans les classes ordinaires

publiques, tout en leur apprenant à maîtriser leurs émotions et leurs comportements.

**CASNAV :** service rectoral chargé de mettre en œuvre et accompagner la scolarisation des EANA (élèves allophones nouvellement arrivés) et des EFIV (enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs).

**UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) :** Association de loi 1901. Elle est le porte-parole officiel des familles du département auprès des pouvoirs publics.

**AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle) :** Crèches proposant, en partenariat avec France Travail, une solution adaptée pour vous rendre à un entretien, un stage, ou tout autre rendez-vous professionnel.



# AXE 2

## SOUTENIR LES JEUNES ET LEUR GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION

Les jeunes rencontrent un cumul de problématiques qui inscrivent une large partie d'entre eux dans des parcours de vie précaires : méconnaissance des droits, isolement social, difficulté de prise d'autonomie, difficulté dans l'accès au stage ou au premier emploi, etc. Agir collectivement en actionnant tous les leviers fondamentaux est une condition première pour permettre l'épanouissement, l'autonomie et le développement socio-professionnel de chaque jeune.

En Occitanie,  
parmi les jeunes ayant  
participé à la JDC

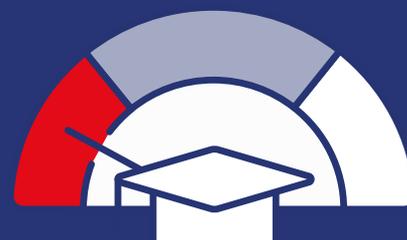
Source : DREES et Ministère des  
Armées - DSNJ, MENJ - MESRI - DEPP

10,5%  
en difficulté  
de lecture

4,6%  
en grave  
difficulté  
de lecture

### Chiffres clés 2023 :

- ▶ **132 000** est le nombre de **NEET** (ni en école, en emploi ou en formation) en Occitanie.
- ▶ **110 396** jeunes ont été accompagnés par les missions locales.
- ▶ **73 887** nouveaux contrats d'apprentissages ont été signés en 2023 en Occitanie.
- ▶ **24 000** est le nombre d'entrées en contrat engagement jeunes.



# INFORMER LES JEUNES SUR LEURS DROITS ET PROMOUVOIR LEUR ENGAGEMENT

Mesure suivie par la DRAJES

**Au niveau de la région Occitanie, le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté agit au côté d'autres acteurs institutionnels engagés auprès des jeunes.**

Par exemple, la Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ainsi que ses treize services départementaux (SDJES) mènent des actions en faveur de l'autonomie, de l'engagement et de l'accès aux droits des jeunes, avec l'ambition de toucher ceux ayant le moins d'opportunités. Ainsi, des parcours d'engagement sont mis en place afin d'accompagner au mieux les jeunes dans la prise en compte de l'existant en matière de droits attachés à leur situation : il s'agit ici de mettre en avant les différents leviers dont ils disposent.



## LE DISPOSITIF SESAME

SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les

Métiers de l'Encadrement) **est un dispositif permettant aux jeunes (16-25 ans) les plus défavorisés d'être accompagnés vers une formation** dans les métiers de l'encadrement sportif et de l'animation socioculturelle, et ensuite vers leur insertion.

## LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)



Le FDVA est un **dispositif financier de l'État de soutien au développement**

**de la vie associative** avec deux priorités de financement. D'une part, il priorise la formation des bénévoles et d'autre part le soutien au fonctionnement des associations et à leurs nouveaux projets innovants. En Occitanie, il a permis le financement de **715 projets pour un montant total d'1,4 million d'euros.**



## LA BOUSSOLE DES JEUNES

La Boussole des jeunes est une **plateforme numérique à destination des 15-30 ans centralisant, à l'échelle des territoires, les informations concernant leurs droits, les services et dispositifs dont ils peuvent bénéficier.** Plusieurs thématiques sont couvertes : l'emploi, la formation, le logement, la santé, et la mobilité internationale.

Ce service numérique permet aussi la mise en relation du jeune avec un professionnel du dispositif recherché/trouvé. En Occitanie, 8 territoires sont en cours de déploiement du dispositif.



## LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Le Service national universel **est un parcours d'engagement mis en place pour les jeunes français âgés de 15 à 17 ans.** En Occitanie, ce sont environ **5 000 jeunes** accueillis en 2023 dans les séjours de cohésion, dont l'objectif de mixité sociale dans le recrutement est bien affiché. La diversification du recrutement vise à renforcer l'accès des jeunes issus des lycées professionnels, de l'Aide Sociale à l'Enfance, et ceux sous-mains de justice.



## LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique vise à mobiliser la jeunesse dans toute sa diversité autour de valeurs communes que sont celles de la République ainsi que celles d'actions collectives de solidarité et de citoyenneté. De ce fait, une grande partie des **8 563 jeunes** qui ont réalisé un Service Civique en 2023 ont pu contribuer à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en intervenant auprès des publics et des acteurs. **En Occitanie, deux leviers sont activés** en matière de mobilisation du Service Civique dans la stratégie de lutte contre la pauvreté :

- 1. développer l'engagement de jeunes volontaires,** de toutes origines sociales et géographiques, sur des missions au contact de personnes en difficulté, en situation de précarité ou de pauvreté.
- 2. faciliter l'engagement en Service Civique** de jeunes eux-mêmes en difficulté, situation de précarité ou de pauvreté.

Concernant le premier levier, à titre d'illustration, en 2023, 2 055 volontaires ont conduit des missions de Service Civique en Occitanie, dans le domaine de la solidarité (soit 24% des volontaires).



# LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET ACCOMPAGNER L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS

Mesure suivie par le Commissaire, la Région et l'Éducation nationale



Dans la continuité de la coopération du Commissaire avec l'Éducation nationale, la lutte contre le décrochage scolaire mobilise les rectorats, la Région ainsi que l'Etat et ses opérateurs.

En Occitanie, près de 132 000 jeunes de 16 à 29 ans ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi : les **NEETS**. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté.

Parmi eux, un peu plus de

**9 200 jeunes**

de 16 à 18 ans (source : ARML),

dont **40 % de décrocheurs scolaires**

sont tenus à l'obligation de formation.

## ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DANS LEUR AUTONOMIE ET LEUR INSERTION

Depuis 1982, les missions locales ont pour rôle d'accompagner les jeunes les plus fragiles (en général les jeunes de niveau scolaire inférieur au bac) vers l'autonomie et l'insertion. Partenaires naturels et essentiels de la lutte contre la pauvreté, elles conduisent leurs missions de droit commun sur financement principalement de l'Etat et sont mobilisées sur l'obligation de formation au côté du Commissaire.



Obligation légale depuis septembre 2020, elle propose un accompagnement sur mesure à chacun d'entre eux en vue de trouver une solution adaptée. L'éventail de solutions comprend notamment le retour en formation scolaire, le début d'une formation professionnalisante, le volontariat ou encore l'insertion professionnelle.

L'obligation de formation s'articule avec les compétences respectives de l'Éducation nationale en amont du décrochage effectif et du conseil régional à la fois en matière d'orientation et en aval du décrochage. La lutte contre le décrochage est assurée sur le terrain par les « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (PSAD), qui comprennent l'ensemble des acteurs à même d'agir.

En Occitanie, un COPIL commun coordonne les actions respectives du Commissaire, de l'Éducation nationale et du conseil régional afin de renforcer cette approche globale et partenariale et ainsi améliorer leur coordination. Ce COPIL s'est tenu au début de l'année 2024 pour dresser le bilan 2023.

## Actions des 26 missions locales de Haute-Garonne en faveur des jeunes

Nombre de jeunes	Actions
68 359	Diagnostic approfondi de la situation du jeune
56 233	Accompagnement citoyenneté
19 504	Accompagnement au logement
19 401	Accompagnement aux loisirs, sports et culture
38 287	Accompagnement à la santé
13 595	Entrée en formation
34 130	Entrée en emploi



## REPÉRER LES JEUNES DITS INVISIBLES

Mesure suivie par la DREETS



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

En région Occitanie, le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 (PIC), a permis de former **20 000 jeunes et demandeurs d'emploi les moins qualifiés supplémentaires** (voir infra, axe 5). Dans ce cadre,

l'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » finance depuis 2019 des projets innovants destinés à « aller vers » les publics hors de tout radar institutionnel, ceux qui ont décroché, et à les remobiliser à travers notamment des activités ludiques, sportives et/ou culturelles.

**9 dossiers habilités en 2019** ont été renouvelés

et **13 nouveaux projets validés en 2021** se sont déployés depuis 2022, pour un total de 3,9 M€.

En complément, l'action expérimentale de 2022 "aller vers les jeunes précaires" (AJEP) propose sur enveloppe Commissaire un accompagnement à l'insertion socio-professionnelle de droit commun pour les jeunes en habitat précaire de la Haute-Garonne. La mise en œuvre de cette action par les missions locales de Toulouse et de Haute-Garonne repose sur la rencontre, l'écoute, la prise de connaissance et la facilitation de l'accès aux droits. L'ambition est d'en tirer une méthode reproductible à l'ensemble des missions locales d'Occitanie.

## ACCOMPAGNER L'INSERTION DES JEUNES : LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES – JEUNES EN RUPTURE (CEJ-JR)

Mesure suivie par la DREETS et le Commissaire

Mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2022, le contrat d'engagement jeune (CEJ) propose aux jeunes éloignés de l'emploi un accompagnement intensif en vue de leur insertion durable dans l'emploi.



En 2023, **10 046 jeunes ont signé un CEJ**, ce qui porte à **24 600 le nombre de jeunes entrés en CEJ**.

Il vient remplacer la Garantie jeunes dans la continuité du plan « **1 jeune, 1 solution** » et s'adresse aux jeunes sans emploi durable, ni formation, qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi. L'accompagnement proposé par les Missions locales et France Travail (ex-Pôle Emploi) est adapté à la situation du jeune et défini avec lui dans le cadre d'un diagnostic approfondi et partagé.

Pour les jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle, cet engagement se heurte à de multiples difficultés liées au logement, la mobilité et la santé. Pour ne pas laisser ces jeunes en rupture sans solution et prévenir tout abandon de parcours, **le dispositif CEJ « Jeunes en Rupture » propose des moyens spécifiques afin de mieux les**



**repérer, remobiliser et accompagner par des voies qui leur sont adaptées.** Les parcours proposés dans le cadre de ce dispositif, via des consortiums d'acteurs locaux compétents et en articulation étroite avec la mission locale, ont vocation à lever les freins que rencontrent ces jeunes en leur offrant un accompagnement global et coordonné ainsi que des solutions sur mesure.



## FAVORISER LA RÉUSSITE DES JEUNES

Mesure suivie par l'Education nationale et la DREETS

La réussite et l'accès à l'emploi par le lycée professionnel : 44 % des élèves trouvent un emploi à la sortie du lycée professionnel, 52 % des élèves de lycée professionnel poursuivent leurs études.



Le dispositif des Cordées de la réussite offre un accompagnement adéquat aux collégiens et lycéens des quartiers prioritaires de la ville dans leur parcours d'orientation en vue d'éviter l'autocensure et

ainsi permettre une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur.

Les établissements « encordés » (collèges, lycées) et « têtes de cordée » (enseignement supérieur) mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation.

En 2023, **44 cordées** ont été déployées dans la région Occitanie. **Plus de 11 000 élèves** ont bénéficié du dispositif, grâce à la mobilisation de plus de 2 000 étudiants tuteurs.

### L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS EN AÉROSPATIALE ISAE-SUPAERO

La Cordée OSE de l'école d'ingénieurs en aérospatiale ISAE-SUPAERO s'engage en faveur de l'ouverture des possibles de tous en particulier par la promotion des carrières scientifiques auprès des filles. Située dans l'académie de Toulouse, elle intervient également sur l'académie de Montpellier pour faire découvrir les sciences autrement aux élèves.

36 établissements scolaires sont partenaires (8 dans l'académie de Montpellier / 28 dans l'académie de Toulouse)

### COLLECTIF MENTORAT

A l'échelle nationale, le collectif mentorat pilote et anime la plateforme « 1 jeune, 1 solution », qui permet d'orienter vers les associations de mentorat. En région Occitanie, ce collectif mentorat réunit les associations engagées, qui ont signé des conventions de partenariat entre elles (AFEV, Chemins d'avenir, JobIRL, AFDET Occitanie, etc.), anime le réseau, et sert d'interface avec le Commissaire. En région Occitanie, un collectif Mentorat, soutenu par le Commissaire, réunit l'ensemble des associations engagées au bénéfice de **plus de 6 000 jeunes**.



### LOGEMENT DES JEUNES

En Occitanie, la stratégie de lutte contre la pauvreté soutient les politiques du logement et participe à leur réforme. Les foyers de jeunes travailleurs sont coordonnés et animés par des fédérations comme l'union régionale habitat jeunes (URHAJ). Des actions sont contractualisées par l'Etat avec les départements pour accompagner notamment l'accès au logement des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance.

### S'LOJ DANS LE TARN

Le Service Logement Jeunes « S'LOJ », dans le Tarn, a pour objectif de faciliter l'accès au logement autonome des jeunes de 18 à 30 ans : en 2022, **178 en ont bénéficié**.



## LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES ÉTUDIANTS

Mesure suivie par le Recteur chargé de l'enseignement supérieur

La crise sanitaire a impacté négativement la société et plus particulièrement les personnes les plus fragiles, dont les étudiants. Pour lutter activement contre la précarité étudiante, de nombreuses mesures ont été proposées et mises en œuvre au niveau national et dans les territoires. L'on peut notamment mettre en relief l'augmentation des bourses d'études, la création de programmes de soutien financier ponctuels ou encore la sensibilisation à la santé mentale. Pour ce faire, les pouvoirs publics et les associations agissent au quotidien au plus près des étudiants en difficulté.

En Occitanie, dans ce même esprit, de nombreuses actions ont été mises en place, dont entre autres :

- ▶ le gel des droits d'inscription à l'université
- ▶ le gel de l'indexation des loyers dans les cités universitaires
- ▶ la revalorisation des bourses sur critères sociaux
- ▶ les repas au Crous à 1 euro
- ▶ le renforcement des aides spécifiques attribuées par les Crous,
- ▶ le dispositif Santé Psy Etudiants (qui permet l'accès à huit consultations avec des professionnels).



Pour donner quelques chiffres, en Occitanie, ce sont **77 000 étudiants** qui sont bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux.

En 2023, **2,5 millions de repas à 1 euro** ont été servis par les deux Crous de la région Occitanie (34 000 étudiants boursiers bénéficiaires du **repas à 1 € par mois** en moyenne et 3 400 non-boursiers). Enfin, **1,9 millions d'euros**, au titre de l'aide spécifique ponctuelle (ASP), ont été alloués pour 4 920 étudiants en difficulté.

Source : Rectorat académique d'Occitanie, 2024

Par ailleurs, l'Etat, par le biais de la DREETS, a financé en 2023, **595 000€ d'aide alimentaire aux étudiants**, tandis que s'installaient en Occitanie deux associations spécifiques d'aide alimentaire aux étudiants sur crédits nationaux (soutien de plus d'un million d'euros). Grâce notamment aux financements de l'Etat, Linkee a pu distribuer plus de 2 millions de repas en 2023. L'association Cop1 intervient à Montpellier où 84% des étudiants montpelliérains disent sauter des repas par manque d'argent. Elle lutte également contre la précarité financière, culturelle, sanitaire ou sociale en distribuant gratuitement des produits d'hygiène, en renseignant sur les différentes aides, en accompagnant médicalement ceux dans le besoin ainsi qu'en mettant en place ateliers et événements.

## RENFORCER LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Mesure mise en œuvre par les conseils départementaux et les métropoles dans le cadre des CALPAE

La prévention contre la pauvreté chez les jeunes nécessite d'aller vers eux en répondant aux enjeux de repérage et d'accompagnement des plus vulnérables, notamment ceux en processus de « désaffiliation » ou de « décrochage » social. Renforcer la prévention spécialisée est essentiel pour intervenir auprès de ces jeunes, prévenir les éventuels comportements à risque, et leur permettre in fine de retisser des liens avec la société. Cette action est mise en œuvre en consolidant la coopération avec le droit commun.

### ÉTUDE SUR L'ACTION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SOUTENUE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS LA RÉGION OCCITANIE

L'ensemble de la démarche d'étude portée par l'Université de Perpignan via Domitia vise à apprécier et à évaluer, auprès des éducateurs de rue, de leurs partenaires et des habitants des quartiers où ils agissent leurs réalisations (ce qui a été fait concrètement), leurs résultats (ce que les actions menées produisent) et leurs impacts (ce à quoi les actions menées contribuent).



# AXE 3

## RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET RENDRE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS FACILE

L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours constituent une priorité de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté. En ce sens, les pouvoirs publics (État, collectivités), les services publics (organismes de protection sociale, France Travail ex-Pôle emploi, Banque de France...) ainsi que les associations en Occitanie agissent en faveur des populations vulnérables pour les accompagner dans leur parcours d'accès aux droits sociaux. Les actions menées dans ce but couvrent un large éventail de thématiques. L'objectif général est d'améliorer l'accès aux droits au travers de nouvelles permanences physiques, itinérantes ou d'outils numériques.



## ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SERVICES SOCIAUX

## AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS : LE DEPLOIEMENT DES MAISONS FRANCE SERVICES

Mesure suivie par l'ANCT et les préfets de département

Le programme, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), vise à garantir l'accès aux services publics essentiels à toutes et tous sur tout le territoire, par un accueil assuré par les espaces France Services à moins de trente minutes de transport du domicile.



Il prévoit un accueil physique offrant aux usagers un socle minimal de services soutenus par les 11 partenaires nationaux (Pôle emploi, CAF, etc.) et se déploie à l'échelle des cantons, le cas échéant par une offre itinérante (bus France Services).

En 2023, plus de **2 millions de démarches** ont été accompagnées par les conseillers France services dans les **311 Maisons France Services d'Occitanie**.

### POURSUITE DE LA MISE EN PLACE DE POINTS INFOS AUTONOMIE DANS LES 22 MAISONS FRANCE SERVICES DU TARN

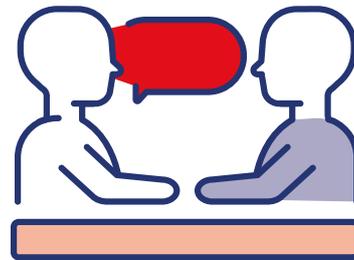
Depuis l'implantation des Maisons France Services dans le département, l'objectif poursuivi est le déploiement des relais d'information de proximité. Pour cela, est mis en place notamment un programme de formation initiale et de formation continue à destination des agents et partenaires.

## ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SERVICES SOCIAUX

## GARANTIR UN PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ (PASIP)

Mesure suivie par les conseils départementaux dans le cadre des CALPAE

Le premier accueil social inconditionnel de proximité vise à permettre une prise en charge immédiate des demandes à proximité de son domicile sans renvoi vers une autre structure. Le PASIP s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les conseils départementaux et vise à garantir à toute personne qui rencontre des difficultés ou qui souhaite exprimer une demande d'ordre social une information immédiate, une ouverture immédiate de droits, et/ou une orientation vers un accompagnement social par une action coordonnée des intervenants sociaux.



Sur la région Occitanie, au 31 décembre 2022,

**209 438 personnes**

ont été accueillies par les structures du premier accueil (données sur 5 départements) et

**83% des lieux d'accueil labellisés PASIP**

étaient en moyenne accessibles à moins de 30 minutes du domicile des usagers.

Deux journées d'études ont été organisées en 2023 par les départements de l'Hérault et des Hautes-Pyrénées sur le PASIP, pour partager avec les autres départements et leurs partenaires à l'échelle régionale sur leur retour d'expérience.

En Haute-Garonne, le dispositif a permis l'accueil de plus de

**65 000**

**personnes**

**au sein des 23 structures PASIP du département.**

Cela a également contribué au déploiement du Soliguide afin de faciliter l'accès des usagers à l'information. De plus, 90 structures partenaires et plus de 400 professionnels ont participé aux ateliers PASIP entre avril et novembre 2023.



## ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SERVICES SOCIAUX

## AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT GRÂCE AU RÉFÉRENT DE PARCOURS

Mesure suivie par les conseils départementaux dans le cadre des CALPAE

La démarche du référent de parcours, en articulation avec celle du PASIP, a vocation à proposer un accompagnement renforcé aux personnes dans des situations complexes et confrontées à des difficultés multiples. Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne, dans une dynamique transversale avec l'ensemble des intervenants qui l'accompagnent et assure la continuité de son parcours d'insertion.

Depuis 2022, plus de 760 intervenants ont été formés ou sensibilisés à la démarche au sein de huit départements de la région Occitanie, et 457 personnes ont été accompagnées (dans sept de ces huit départements).



## ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SERVICES SOCIAUX

## SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES AFIN DE FAVORISER LE RECOURS AUX DROITS

Mesure suivie par les CAF

La démultiplication des interlocuteurs peut devenir pour les usagers une source de difficulté dans leur parcours d'accès aux droits et entraîner en conséquence des situations de non-recours, ce qui prive au bout du compte les usagers de leurs droits. C'est dans cette optique que le dispositif Guichet Unique a été mis en place par certaines administrations, dont la CAF de la Lozère.

### FINANCEMENT D'UN BUS POUR ACCÈS AUX DROITS DE SANTÉ ITINÉRANTS

Dans le cadre de la Stratégie nationale de la prévention et lutte contre la pauvreté, un bus pour faciliter l'accès aux droits de santé en Lozère a été en partie financé sur crédits de la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'autres partenaires institutionnels. Le bus parcourt les territoires afin de toucher le plus d'habitants possible.

### CAF DE LA LOZÈRE : GUICHET UNIQUE

Créée en 2009, la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) de la Lozère regroupe les missions d'une CPAM, d'une CAF et d'une URSSAF. Ses locaux hébergent également l'agence retraite de la CARSAT Languedoc-Roussillon, le service social de la CARSAT, et l'Échelon Local du Service Médical Occitanie. Cette organisation unique en France hexagonale permet à la CCSS d'offrir un guichet unique à ses usagers. Cette simplification du parcours des usagers ainsi que la prise en charge globale de leurs besoins permet de favoriser un meilleur accès aux droits.

En 2023, la CCSS de la Lozère a réalisé

**24** parcours d'installation de professionnels de santé,

**12** d'accès aux droits,

et **16** de séparation.

En mai 2023, elle a lancé son premier parcours Maternité/Naissance interbranches CPAM/CAF, dont profiteront tous les ans plus de 1000 futurs parents.



## ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SERVICES SOCIAUX

## LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS

Mesure portée par la DREETS

Le ministère en charge des Solidarités a lancé en 2023 l'expérimentation « Territoires zéro non-recours ». Inscrite dans la loi différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification (3DS) et dans le cadre du Pacte des solidarités, cette expérimentation vise à simplifier et faciliter l'accès à un panel de droits sociaux pour les personnes concernées.

Au total, ce sont **39 territoires** qui sont soutenus pour une durée de 3 ans, afin de développer des actions de prévention et de lutte contre le non-recours, mais également en tirer des enseignements indispensables à l'évolution du cadre national.

**En Occitanie, 5 territoires sont engagés pour lutter contre le non-recours** : la ville de Montpellier, trois communautés de communes très rurales situées dans le Gers (CC Astarac Arros en Gascogne), le Lot (CC de la Vallée du Lot et du Vignoble) et l'Aude (CC Piège Lauragais Malpère) et enfin le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Ces territoires expérimentateurs ont vocation à développer des actions visant à améliorer la connaissance et l'accès aux droits sociaux des populations par l'aller-vers, l'accompagnement, mais également l'amélioration des partenariats, la formation et l'échange de données entre institutions.

Démarrant fin 2023 ou début 2024, cette expérimentation dans la diversité des territoires retenus permettra d'évaluer l'efficacité des actions de lutte contre le non-recours dans des contextes variés.

Pour cette démarche, l'Etat mobilisera sur 3 ans un budget de **1,9 millions d'euros** en Occitanie.

## JOURNÉE RÉGIONALE D'ÉTUDES HANDICAP ET PAUVRETÉ

Le 10 octobre 2023 s'est tenue la journée régionale d'études handicap et pauvreté. Elle a porté sur la question suivante « L'approche inclusive est-elle la réponse à tout ? ».

Les participants avaient à cette occasion interrogé la différence entre la présence des personnes porteuses de handicap dans tous les lieux et leur participation en interaction avec tous, dans une approche de bienveillance lucide et de "capacitation". L'enjeu était de mettre en coordination et synergie les acteurs des deux réseaux respectifs des mondes professionnels et bénévoles du handicap et de la pauvreté.



## LE SOLIGUIDE

Le Soliguide, de l'association SOLINUM, est une cartographie numérique des ressources de l'action sociale en vue de favoriser l'accès aux droits. Plus précisément, l'outil, disponible sous plusieurs formats (web, application, papier, chat, partage de données via l'API Solidarité), référence tous les lieux et services s'adressant aux personnes dans le besoin. De fait, en proposant une information à jour, complète, facile d'utilisation et traduite en plusieurs langues, Soliguide fait gagner du temps aux bénéficiaires et aux professionnels de l'action sociale.

En région Occitanie, il a continué à être déployé au cours de l'année 2022 et 2023, avec de nouvelles thématiques et deux nouveaux départements.

En 2023, **574 structures** ont été recensées. Le nombre de recherche s'élève à **30 582 pour Toulouse, 34 274 pour la métropole et 52 935 au niveau départemental.**

À Toulouse, la thématique la plus recherchée est l'alimentation (4 306 recherches), puis la thématique de l'hébergement et du logement (2 449 recherches).

Soliguide  
**574**  
structures  
recensées



## ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX SERVICES SOCIAUX

## FACILITER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

La place du numérique dans nos sociétés modernes est de plus en plus importante comme l'illustre le fait qu'une grande majorité des services du quotidien est désormais dématérialisée. De 2021 à 2023, **1 311 personnes formées** et habilitées Aidants Connect et 97 formations ont été réalisées.



**RhinOcc**  
Réseau et Hub pour l'inclusion numérique en Occitanie

Après un premier partenariat en 2022 avec le Hub RhinOcc,

chargé de l'inclusion numérique dans les territoires, une nouvelle action en partenariat avec le Plan Pauvreté en région, la Banque des Territoires et avec le soutien de l'ANCT, a proposé en 2023 :

- ▶ un cycle d'ateliers pour les Conseillers numériques France Services ET les acteurs de la lutte contre la pauvreté
- ▶ la découverte de ressources, d'outils et de dispositifs mobilisables pour mieux accompagner les publics précaires sur les sujets numériques
- ▶ la rencontre et le partage d'expériences entre professionnels issus de l'inclusion numérique et de la lutte contre la pauvreté



pôle emploi



## L'APPUI AUX SERVICES DIGITAUX DE PÔLE EMPLOI

Dans chaque agence Pôle Emploi, le demandeur d'emploi bénéficie d'un appui à l'utilisation des services digitaux. Un diagnostic des compétences numériques est également réalisé à l'aide de l'outil PIX dès l'inscription du demandeur d'emploi. Selon les résultats et le niveau de compétences, ces derniers accèdent à une gamme de services adaptés (Pass Numériques, Ateliers Numériques, formations...).

Cette action s'est notamment démultipliée en 2023 dans le cadre du plan de remobilisation des demandeurs d'emploi de très longue durée.

## DÉVELOPPER LE PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

*Mesure suivie par les conseils départementaux dans le cadre des CALPAE*

Le plan de formation des travailleurs sociaux vient soutenir les actions explicitées précédemment et vise à renforcer et compléter leurs compétences, en insistant sur le changement de posture et des pratiques professionnelles. Il s'articule autour de six thématiques.

En 2022 en Occitanie, **4 407 travailleurs ont été formés** (catalogue CNFPT et financements spécifiques confondus). Pour 2023, la mesure, jusque-là réservée aux travailleurs sociaux des conseils départementaux, est élargie à tous les travailleurs sociaux quel que soit l'employeur.



## AIDES FINANCIÈRES ET AU BUDGET

## LE SOUTIEN FINANCIER AUX PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Mesure suivie par plusieurs services publics

Une donnée importante sur le surendettement en Occitanie : 37,4% des dossiers de surendettement comprenaient des impayés d'énergie en 2022.



### 3 297

Nombre de dossiers de surendettement avec impayés d'énergie

### 37,4%

des dossiers avec impayés d'énergie parmi l'ensemble des dossiers de surendettement

### 1,2%

des dettes liées à des impayés d'énergie dans l'ensemble des dettes

En 2022 en Occitanie (Source : DREES)

### APPORTER UN SOUTIEN MONÉTAIRE AUX PLUS DÉMUNIS

En France, l'État alloue un niveau minimal de revenu aux citoyens dans certaines situations. Ainsi, il existe des prestations non contributives – appelées minima sociaux – à destination aux personnes en situation de précarité : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et l'allocation spécifique aux personnes âgées (ASPA). De plus, il existe aussi des aides sociales telles que les allocations familiales et l'aide personnalisée au logement (APL).

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES D'AIDES SOCIALES

	Nombre d'allocataires RSA	Nombre d'allocataires AAH	Nombre d'allocataires ASS	Nombre de bénéficiaires prime d'activité	TOTAL bénéficiaires
déc-22	194 770	139 480	29 550	496 700	860 500
déc-23	192 930	146 570	27 050	489 170	855 720
Evolution	-0,94%	5%	-8,46%	-1,52%	-0,56%

Source : DREES

De plus, les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et de l'allocation solidarités aux personnes âgées (ASPA) qui devraient être ajoutés au total ne sont pas indiqués dans le tableau, du fait de l'indisponibilité des données à la même date.

Chaque année, environ

**75 000**

personnes bénéficient de ces aides.

Par ailleurs, 603 840 ont bénéficié des aides au logement en décembre 2023. Toutefois, ces aides ne sont pas comptabilisées dans le total du tableau ci-dessus du fait de leur nature (car elles portent en partie sur le même public).

Enfin, si les départements disposent d'une compétence générale en matière d'aide sociale, l'Etat conserve une compétence résiduelle s'agissant des aides en faveur des personnes âgées et des

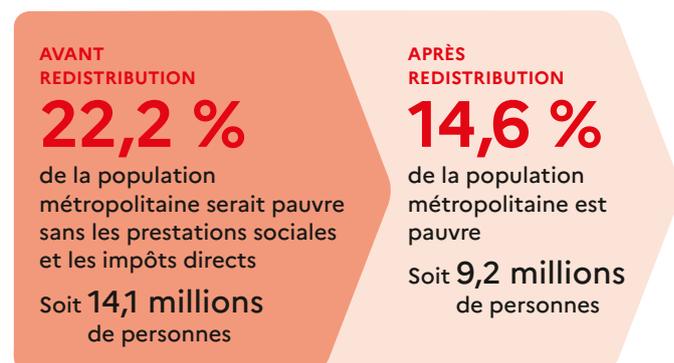
personnes handicapées et de prestations d'aide sociale lorsqu'aucun département de résidence ni domicile de secours ne peut être identifié, par exemple pour les personnes sans domicile fixe.

**A ce titre, 3,2 millions d'euros ont été mobilisés par la DREETS.**



Au total, ces aides sociales permettent de réduire de 6 points le taux de pauvreté en région Occitanie.

### Le taux de pauvreté monétaire en 2019



\*Prestations familiales, aides au logement, minima sociaux, Garantie jeunes et prime d'activité.  
Champ : personnes vivant en logement ordinaire, en France métropolitaine.

Source : INSEE 2022

### Les effets de la redistribution sur le taux de pauvreté



**-20,7 points**

Familles monoparentales avec au moins deux enfants



**-12,7 points**

Moins de 20 ans



**-11,9 points**

Personnes handicapées de 15 ans ou plus (y compris personnes âgées)

On peut estimer que l'ensemble des crédits mobilisés par les départements, les CAF, l'Etat et les autres organismes publics en matière de lutte contre la pauvreté en Occitanie, sous forme d'aides sociales et de subventions aux associations, atteignent **10 milliards d'euros par an**.

### LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'inflation continue d'être, en 2023, l'enjeu économique prioritaire de la banque centrale européenne et de la banque de France, qui mettent en œuvre depuis 2022 une politique monétaire active pour faire revenir l'inflation à 2 %, en augmentant les taux d'intérêt. Le gouvernement aura dépensé 100 milliards d'euros pour protéger les Français contre la flambée des prix entre 2021 et 2023. Le bouclier tarifaire aura été partiellement maintenu en 2023 pour un coût total estimé à **46 milliards d'euros**.

L'inflation est un problème pour tous les Français et particulièrement les plus fragiles. L'inflation et le pouvoir d'achat est le problème numéro 1 dans la vie quotidienne de plus de 60% des Français. Depuis son pic à 7,2% en février 2023, l'inflation est cependant en train de baisser : L'INSEE a annoncé qu'elle s'est élevée à 3,4% en janvier 2024 contre 4,1% en décembre 2023.

Pour estimer l'impact de l'inflation dans la vie quotidienne des Français, la Banque de France a conduit une enquête publiée début 2024. **48% des Français les plus modestes ont été en 2023 plus souvent à découvert que les années précédentes**. Près de la moitié des Français ont été conduits à puiser dans leur épargne, à temporiser sur des dépenses ou à demander

de l'aide. Environ un quart des plus modestes déclarent avoir demandé une aide sociale ou à leur famille et plus de 71% d'entre eux ont été conduits à repousser ou à renoncer à au moins une dépense. Plus de 40% ont dû abandonner des dépenses de courses alimentaires, 41% ont eu recours à un arrangement bancaire, comme un échelonnement, et 26% n'ont pas pu payer une de leurs factures.

La Banque de France coopère avec les 500 Points de conseil budget, les assistantes sociales, les associations. Elle réunit dans chaque département un Conseil de l'inclusion financière. Elle a développé un volet d'éducation financière afin d'aider les familles à bien gérer leur budget. Elle agit pour que les banques diminuent les frais bancaires appliqués à ces personnes. Elle gère un outil de prévention du surendettement, le fichier des incidents de crédits déclarés par les banques.

Pour aller plus loin, la promulgation de la loi du 17 novembre 2023 vise à faire bénéficier les consommateurs des baisses de prix découlant des négociations commerciales entre industriels et supermarchés qui ont été avancées au mois de janvier 2024.



## AIDES FINANCIÈRES ET AU BUDGET



### METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

*Mesure relevant de la responsabilité de la Banque de France*

La Banque de France est responsable de la mise en œuvre de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) dont s'est dotée la France depuis 2016.

Concrètement, l'éducation financière est définie par l'OCDE comme une « combinaison de conscience financière, de connaissance, d'habileté, d'attitudes et comportements nécessaires pour prendre les bonnes décisions financières et finalement arriver à un bien-être financier individuel apprécié par la personne elle-même ».

### LE DROIT AU COMPTE BANCAIRE

La Banque de France peut ouvrir une procédure de droit au compte : concrètement, elle désigne d'office un établissement bancaire qui devra, dans les conditions prévues par la loi, ouvrir un compte de dépôt à la personne.

En 2023, il y a eu **2 200 ouvertures de droit** au compte bancaire, soit une baisse de 19% par rapport à 2022.

### LE MICROCRÉDIT, SOLUTION DE FINANCEMENT POUR LES PLUS FRAGILES - *Mesure mise en œuvre par 10 associations et 2 banques en Occitanie*

Le microcrédit est une solution de financement à destination des personnes ne parvenant pas à obtenir un crédit bancaire pour cause de faibles revenus et/ou d'une situation de précarité sociale.

En Occitanie, **10 associations** et **2 banques** sont habilités pour financer le microcrédit. 80 % des recourants l'utilisent pour financer une solution de mobilité, le plus souvent une voiture.

### AIDER À LA GESTION BUDGÉTAIRE *Mesure suivie par la DREETS*



#### Les Points Conseil Budget (PCB)

Les Points conseil budget (PCB) sont des services de proximité qui accompagnent gratuitement toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin de conseils. Ils sont labellisés pour une durée de 3 ans.

En 2023, les 16 structures labellisées en 2021 ont vu leur labellisation reconduite pour 3 années.

En 2022,

**7 360 personnes** ont été reçues pour s'informer ou amorcer un accompagnement budgétaire dont **2 520 personnes** nouvellement suivies.

**21 PCB** ont signé au moins une convention de partenariat avec un acteur tiers.

*(Données issues de la collecte de données d'activité 2022 auprès des PCB)*

#### Le dispositif « aide budget »

Adossé aux PCB labellisés, le dispositif « aide budget » est expérimenté dans 12 départements de France dont le département de l'Hérault (6 PCB concernés). En 2023, la mise en œuvre de ce dispositif s'est poursuivie par un conventionnement auprès de deux bailleurs sociaux (Hérault logement et Adoma) et deux fournisseurs d'énergie (EDF et ENGIE).



## SURMONTER UNE SITUATION DE SURENDETTEMENT

*Mesure mise en œuvre par la Banque de France*  
En Occitanie, en 2023 l'endettement global moyen des ménages surendettés était de **39 000 euros** et **72 627 personnes** étaient inscrites au fichier central des chèques (FCC), ce qu'on appelle couramment interdits bancaires, soit une baisse de **4 % par rapport à 2022**.

Lorsqu'une personne est dans l'impossibilité de payer ses charges courantes et/ou ses mensualités de crédits, elle peut déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.

En 2023, ce sont **11 000 dossiers** qui ont été déposés, soit **une augmentation de 10 %** par rapport à 2022. Cette hausse est supérieure à la tendance nationale (+8%). Néanmoins, les niveaux

restent inférieurs d'environ 8 % à ceux observés en 2019, année de référence pré pandémie. Les départements du Gers, de Hérault, du Lot, du Tarn et des Pyrénées-Orientales se distinguent par des hausses supérieures de 15 % à 22 % entre l'année 2023 et l'année 2022. A l'inverse, le département de la Lozère connaît un recul de 23 % des dépôts de dossiers de surendettement.

Si le dossier est accepté, une procédure de traitement du surendettement est entamée et permet à la personne de surmonter ses difficultés financières et rebondir grâce à plusieurs mesures. Par exemple, les intérêts sur les emprunts cessent de courir et la banque a l'obligation de maintenir le compte courant ainsi que les moyens de paiement associés ouverts.

### AIDES FINANCIÈRES ET AU BUDGET

## LUTTER CONTRE LES IMPAYÉS DE PENSIONS ALIMENTAIRES

*Mesure portée par les CAF et la MSA*

Mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et automatique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'intermédiation financière des pensions alimentaires est un service public assurant le bon versement de ces pensions.

Concrètement, l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA), qui est un organisme dépendant de la CNAF et de la MSA, joue le rôle d'intermédiaire entre les parents

séparés en collectant la pension alimentaire tous les mois auprès du parent qui paie la pension pour la reverser à celui qui doit la recevoir.

En Occitanie, ce dispositif aux avantages multiples a bénéficié à

**9 255 familles**  
au 31 octobre 2022.

### ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX

## FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

*Mesure suivie par la DRAC*

En Occitanie, la DRAC permet l'accès à la culture pour tous, qui comprend la lutte contre l'illettrisme, l'éducation artistique et culturelle, la promotion des droits culturels, etc.

En 2023, **769 actions ont été conduites**, représentant un montant de subventions de la DRAC de **4,2 millions d'euros**.

En outre, le Commissaire à la lutte contre la pauvreté soutient chaque année des actions d'accès à la culture en milieu rural pour plus de 100 000 euros. En novembre 2023 a eu lieu une journée d'études à Lézignan-Corbières visant à partager et prendre compte des résultats de ces actions.

Mesure prioritaire du gouvernement, le pass Culture est sollicité par **78 % des jeunes de 18 ans en Occitanie** (au 31 mars 2023). La poursuite de son déploiement auprès des jeunes les plus éloignés demeure un enjeu.

pass  
Culture 



## ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX

## LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Mesure suivie par le Commissaire, la DREETS et la DRAAF

Chaque année, la DREETS Occitanie dispose de crédits de financement destinés aux associations d'aide alimentaire, qui viennent compléter le fonds européen d'aide alimentaire (FEAD), devenu FSE+ avec les nouveaux fonds européens 2021-2027.

En 2023, l'Occitanie compte **257 associations** d'aide alimentaire habilitées au niveau régional, auxquelles s'ajoutent les antennes départementales des **16 têtes de réseaux** nationales habilitées au niveau national (banques alimentaires, restaurants du cœur, secours catholique, secours populaire français, ANDES, GESMIP, Saint Vincent de Paul, croix rouge). Comme chaque année, les moyens mobilisés par les DDETS-PP ont permis à de nombreuses associations d'assurer la distribution de denrées auprès des plus vulnérables dans un contexte de hausse générale des coûts.

Par ailleurs, la DRAAF soutient les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.



## Le soutien à l'investissement

L'Etat a également accompagné sur les 13 départements, 26 structures dans leurs projets de renouvellement d'équipements indispensables au maintien de leur activité (matériels de transport, conservation des denrées), de mutualisation des infrastructures et de mise aux normes des bâtiments.

Suite à un risque majeur de structure du bâtiment de la Banque alimentaire de Toulouse, un projet régional mutualisé entre les grands réseaux de l'aide alimentaire et des fédérations d'épicerie sociales a été conçu et sera concrétisé courant 2024.

## La lutte contre la précarité étudiante

Pour la 1<sup>ère</sup> année, en lien avec le rectorat d'académie, le recteur délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, les deux CROUS de Toulouse et de Montpellier et le commissaire à la lutte contre la pauvreté, la DREETS a soutenu dans les 13 départements, **28 associations de lutte contre la précarité alimentaire** œuvrant en faveur des étudiants.

## La lutte contre la précarité relationnelle

« Le 20 septembre 2023 a été organisée à Sommières (Gard) une journée d'étude par le Groupe de travail «Pauvreté en Milieu Rural» sur la question de la précarité relationnelle en milieu rural, sans se limiter à la question de l'isolement. En effet, la pauvreté n'est pas seulement monétaire et n'est pas une réalité exclusive des milieux urbains.

**La précarité relationnelle n'est pas seulement une facette de la pauvreté, elle est parfois l'origine et souvent la conséquence.** C'est à cet effet que l'organisation thématique de la journée est transversale aux thématiques suivantes : Lien social, Aide alimentaire, Mobilités inclusives et Accès à la culture. L'objectif de la journée était de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de données entre les **172 acteurs présents pour briser les cloisonnements de compétences et de savoir-faire.** »



## Le programme Mieux Manger pour Tous

L'année 2023 a été marquée par la mise en place au niveau national d'un nouveau fonds triennal pour une aide alimentaire durable (FAAD). Le volet territorial du programme « Mieux Manger Pour Tous » s'est structuré autour de 4 axes :

- ▶ **Développer des alliances locales de solidarités alimentaires** entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire,
- ▶ **Soutenir des actions de solidarité** des projets alimentaires territoriaux (PAT),
- ▶ **Expérimenter des actions** permettant la transformation de l'organisation des dispositifs d'aide alimentaire,
- ▶ **Améliorer la couverture des zones blanches.**

En Occitanie, **51 projets** ont été retenus sur l'ensemble des départements pour 3 ans afin de proposer des actions permettant d'améliorer l'accès des personnes en situation de précarité à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable.

### JOURNÉE AUTOUR DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Une journée d'études mobilisant plus de 280 participants a réuni à Auch le 17 octobre 2023 pour échanger sur les actions innovantes et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la précarité alimentaire. Co-organisée par le GIP Gers solidaire et le collectif régional interassociation Coop alim, elle a été cofinancée par la stratégie de lutte contre la pauvreté.

### Un entrepôt logistique des invendus non alimentaires des entreprises

Plus largement, en partenariat avec l'Agence du don en nature (ADN), l'AERS dispose d'un entrepôt dans l'Hérault, composé de meubles et divers biens non alimentaires donnés par les entreprises, permettant d'équiper les ménages en situation de précarité. L'AERS déploie un réseau de partenaires dépassant désormais le département de l'Hérault, pour développer l'accès de tous aux biens essentiels.

### FOCUS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES DEPUIS 2020

Les épiceries sociales et solidaires permettent à des personnes en situation de précarité de choisir et d'acheter des produits de qualité à un prix compris entre 10 % et 30 % de la valeur marchande, tout en proposant un accompagnement social.

Pour l'essentiel, les denrées proviennent de dons de grandes et moyennes surfaces, notamment. Le reste est acheté par les structures. Généralement, les clients bénéficiaires sont orientés par des travailleurs sociaux. En principe, la durée d'accès à une épicerie sociale et solidaire est limitée, en général entre 3 et 9 mois, afin de favoriser l'autonomie des personnes.

De nouveaux publics, ordinairement peu habitués à solliciter une aide, font désormais appel à ces épiceries solidaires : les étudiants, les travailleurs indépendants, les familles touchées par la crise liée au COVID avec une augmentation significative des mères isolées. Deux acteurs régionaux sont soutenus depuis 2020 Solidarités Alimentaire France (Andes) et le Groupement des Epiceries Sociales et solidaires (GEMIP) pour animer et développer le réseau des épiceries sociales. **En 2023, l'Occitanie compte 78 structures.**



## ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX

## LUTTER CONTRE LA PRECARITE MENSTRUELLE

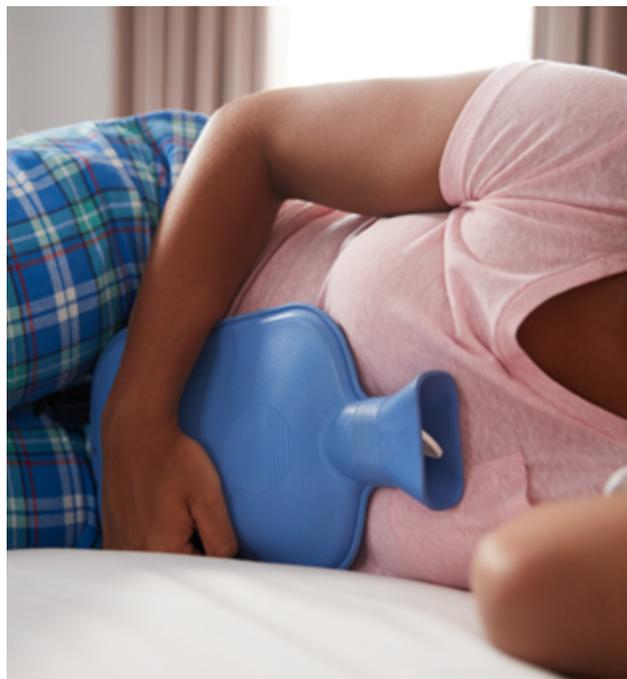
Mesure suivie par la DREETS et la DRDFE

Enjeu de santé publique et de solidarité, la précarité menstruelle demeure encore aujourd'hui un tabou, bien qu'elle touche en France près de **2 millions de femmes** d'après une étude nationale menée en mars 2021. L'accès à des protections hygiéniques, pourtant produit de 1ère nécessité, demeure contrarié par l'absence de moyens financiers suffisants. Au-delà de la question du confort intime, de la dignité et de l'estime de soi, la précarité menstruelle peut entraîner des répercussions sur la santé et l'insertion des femmes mais aussi générer de l'inquiétude voire un sentiment de honte.

En 2023, **17 projets** ont été soutenus sur 10 départements et 2 à l'échelle de l'ensemble la région Occitanie permettant :

- ▮ **d'améliorer l'accès aux femmes précaires** et sans abri à une diversité de produits périodiques adaptées à leurs besoins et souhaits,
- ▮ **de promouvoir une meilleure information de ces publics sur les menstruations**, la santé intime, le bon emploi des différentes protections et les risques liés à un manque d'hygiène,
- ▮ **de lutter contre les tabous et la stigmatisation** associés aux règles.

Depuis 2021, 100 actions ont été financées sur l'ensemble des territoires, pour un soutien de près d'un million d'euros.



## LA DISCRIMINATION SUBIE PAR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

**Les vécus des personnes pauvres – les attitudes de mépris, les remarques condescendantes des professionnels du soin ou du social, la méfiance exprimée par les propriétaires ou les employeurs – mais surtout les refus de droits, sont autant d'exemples de discriminations liées à la pauvreté.**

Ces attitudes et ces comportements négatifs à l'égard des personnes en situation de pauvreté font partie de leur expérience quotidienne. Elles empêchent celles-ci de pleinement exercer leurs droits, qu'il s'agisse d'accéder aux soins de santé, de louer un appartement ou de trouver un emploi.

Ces discriminations, qu'elles prennent la forme classique de discriminations au motif du sexe, de l'âge, de l'origine réelle ou supposée, de l'état de santé ou du handicap, ou qu'elles s'expriment plus directement au motif de la pauvreté vécue

par les personnes, perpétuent la pauvreté. Elles privent les personnes en pauvreté de leur droit au travail. Elles privent nos sociétés des talents, des compétences et des connaissances de ces personnes. Elles réduisent la diversité du monde du travail et finissent par couper les personnes en pauvreté du reste de la société : elles deviennent invisibles.

En France, un 21e critère de discrimination a été ajouté dans le code pénal le 14 juin 2016 reconnaissant les discriminations pour cause de particulière vulnérabilité économique. C'est sur ce sujet qu'a été organisée une journée régionale d'études sur discriminations et pauvreté le 8 février 2023, avec de nombreux partenaires dont la Défenseure des Droits.



# AXE 4

## RENFORCER LA PRÉVENTION ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Les publics vulnérables présentent un risque accru de pathologies lourdes, auquel s'ajoute un déficit en matière d'accès aux soins ainsi que des renoncements et des refus de soins. En effet, la pauvreté peut entraîner des obstacles substantiels dans l'accès aux soins, ce qui peut avoir de graves conséquences sur la santé et le bien-être des populations les plus fragiles de la société. Il est à noter que cette situation touche autant les adultes que les enfants. En ce sens, ce manque d'accès et/ou le non-recours aux soins constituent, de manière générale, un frein majeur dans l'accès aux droits. La lutte contre les inégalités sociales de santé (ISS) est ainsi un enjeu essentiel pour promouvoir l'égalité en matière d'accès à la santé et améliorer le bien-être de toutes et tous.

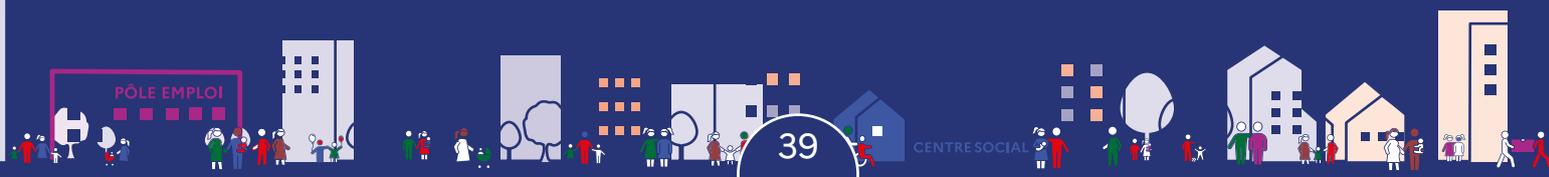
En 2023, le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en Occitanie, en collaboration avec l'agence régionale de santé, a accompagné le déploiement de plusieurs dispositifs pour aller vers les publics dans le besoin pour améliorer l'accès aux soins et la prise en charge médicale et médico-sociale sur le territoire.

**Bénéficiaires de la CSS Complémentaire santé solidaire**

Source : DRESS

**9,3% en Occitanie**

**7,7% France métropolitaine hors Île-de-France**



## PROMOUVOIR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION À LA SANTÉ

Mesure suivie par l'ARS

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la rencontre du projet par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations. Ils visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des parcours de santé plus cohérents adoptés à l'échelon local.

**34 CLS** ont été signés  
et **13 en préfiguration**

au 17 octobre 2023.

La promotion de la santé permet aux personnes de mieux maîtriser les déterminants de santé et ainsi de l'améliorer. La participation de la population est essentielle à cette promotion. L'IROPS Occitanie, chargé de cette mission, change de nom et devient Promotion Santé Occitanie. Dans ce cadre, le Commissaire confié en 2023 des actions de promotion des compétences psychosociales destinées aux professionnels de la petite enfance.



### Éducation à la santé

Le CIDFF Occitanie (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) organise, entre autres missions, des séances d'information sur la santé affective et sexuelle dans les établissements scolaires.

Par ailleurs, afin de réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé, l'éducation à la santé environnement mise en œuvre par GRAINE Occitanie vise un renforcement du pouvoir d'agir des individus et des communautés sur leur santé, sur leur environnement et sur leurs interactions. En outre, les CREA-ORS conduisent des études en matière d'inégalités sociales de santé environnementale.

### JOURNÉE RÉGIONALE SUR L'OBÉSITÉ

Le 23 juin 2023 a été organisée par l'association Le Poids du Partage une journée régionale d'études à Montpellier sur « obésité et pauvreté ».

Pris dans le sens de la définition de l'OMS de la santé, l'obésité se présente d'abord comme une problématique sociale avant même de présenter des questionnements en matière d'alimentation ou de santé. La création de la région Occitanie a fait disparaître des statistiques publiques la prévalence de la dimension épidémique du phénomène de l'obésité dans l'ex-Languedoc-Roussillon.

Après les tables-rondes du matin portant sur la connaissance et la problématique de l'obésité sous l'angle social, la journée a permis de partager avec les participants autour d'ateliers thématiques et d'en tirer des enseignements opérationnels.



## LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ

Mesure suivie par l'ARS

L'ARS Occitanie a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pluriannuel fin 2021 afin d'identifier des projets permettant de lutter concrètement contre ces inégalités sociales de santé :

**17** ont été sélectionnés  
 et **5,1 millions d'euros**  
 de nouveaux crédits y ont été consacrés pour les accompagner sur trois ans.

Cet AMI s'inscrit dans la déclinaison de la mesure 27 du Ségur de la santé, « lutter contre les inégalités de santé », qui vient renforcer le fonds d'intervention régional (FIR), afin d'engager des actions de réduction des inégalités adaptées aux territoires de santé selon 4 axes d'intervention :

- ▶ les inégalités d'accès aux professionnels de santé et le non-recours aux soins
- ▶ la santé environnement et l'urbanisme favorable à la réduction des ISS
- ▶ les compétences psychosociales et la littératie en santé
- ▶ la souffrance psychosociale et la santé mentale.

En 2022, l'ensemble des projets ont été lancés par les opérateurs. En 2023, le déploiement des projets s'est poursuivi avec la montée en charge des différentes actions sur les territoires.

En 2023,

**26 nouvelles places de lits d'accueil médicalisés (LAM),**

**31 places appartements** de coordination thérapeutique (ACT)

et **103 places d'appartements de coordination thérapeutique** « hors les murs » ont été autorisées par l'ARS Occitanie dans le cadre d'une procédure d'appel à projets.

La création des lits d'accueil médicalisés (LAM) fait suite à l'évaluation en 2009 du dispositif des lits halte soins santé (LHSS) montrant que presque 30% des personnes accueillies l'étaient en raison de pathologies de longue durée, ce qui n'est pas l'objet des LHSS, et qu'une personne sur trois présentait à la fois une affection ponctuelle et une pathologie de longue durée.

Les ACT prennent en charge, quelle que soit leur situation administrative, des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion.

Ces nouvelles places permettent de combler des segments « manquants » dans la continuité des parcours et de renforcer le maillage régional de l'offre d'hébergement en santé-précarité.

### LES CHIFFRES À RETENIR



LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (LAM)

**8 LAM – 108 places**



LITS HALTE SOINS SANTÉ (LHSS) :

**23 LHSS – 220 places**



APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUES (ACT) :

**14 ACT – 558 places**  
 (dont 179 « hors les murs »)



ÉQUIPE SPÉCIALISÉE DE SOINS INFIRMIERS PRÉCARITÉ (ESSIP)



**43 PASS ET 16 EMPP ACCOMPAGNÉS**

Source ARS 2023



## La prise en charge en santé mentale des publics sans abri sur leurs lieux de vie et d'accueil

Face à l'accroissement des problématiques de santé mentale et d'addiction au sein des publics accueillis et accompagnés, la formation des travailleurs sociaux sur ces questions est repérée comme un réel besoin.

S'inscrivant à la suite des assises de la santé mentale, la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) a lancé un plan quadriennal visant à former au niveau national **10 000 professionnels en présentiel** et plus de **30 000 professionnels en distanciel**.

En Occitanie, le déploiement du plan de formation est coordonné par le commissaire à la lutte contre la pauvreté, la Dreets et l'ARS. L'organisation a été confiée à la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) qui contribue en lien étroit avec les équipes des Ddets-pp à identifier les professionnels cibles. La formation, dispensée par l'Ospere Samdarra, s'adresse prioritairement aux professionnels de l'Accueil, hébergement insertion (AHI), de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et ceux du Contrat d'engagement jeunes – jeunes en rupture (CEJ-JR).

Sur 4 ans, **650 professionnels** ont vocation à être formés en présentiel dans la région, soit 43 sessions réparties sur les 13 départements.

L'offre de formation à distance est proposée de manière nationale, avec un lien d'inscription unique.

Depuis octobre 2023, 8 sessions ont déjà eu lieu sur 8 départements, mobilisant une centaine de travailleurs sociaux et conseillers en insertion professionnelle.

Cette formation permet également de développer les partenariats et l'échange de pratiques entre les professionnels de l'emploi et ceux des solidarités.



### LES CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

Le CLSM est une instance de concertation locale, présidé par un élu local, regroupant de nombreux acteurs aux champs de compétences complémentaires : professionnels de santé, agents de l'Education nationale, service de police/justice, représentants d'usagers, associations. Sa mission est d'améliorer la prévention et le parcours de soin et de vie en santé mentale. La mise en place d'un CLSM n'est pas conditionnée à l'existence d'un contrat local de santé (CLS). Cependant, le CLSM constitue le dispositif privilégié de mise en œuvre du volet santé mentale du CLS.

## Déployer les maisons et centres de santé

Les maisons de santé sont des structures pluri professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Les maisons de santé

sont appelées à conclure avec l'agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.

On dénombre, fin 2022, **308 maisons et centres de santé** en Occitanie.



## Déployer des dispositifs médico-sociaux adaptés pour les personnes précaires - *Mesure suivie par l'ARS*

**En 2022, un ensemble de projets a été lancé et un premier bilan avec les porteurs est prévu dans le courant du premier trimestre 2023.**

Parmi ces projets, plusieurs permettent de renforcer l'accès à la santé des personnes en situation de précarité, réduire les inégalités d'accès aux professionnels de santé ainsi que le non-recours aux soins.

### MAIRIE DE CUGNAUX (31)

Le projet vise à faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, en proposant aux populations les plus vulnérables une interface de proximité avec le Bus des droits.

### « GERS SOLIDAIRE » (32)

Le projet consiste à assurer une permanence santé sur des points de distributions alimentaires et des tiers-lieux solidaires dans le but de repérer les situations de vulnérabilité et de problématiques de santé des personnes en situation de grande précarité.

### CHU DE TOULOUSE - « REMÈDES » (31)

À l'échelle de la métropole toulousaine, le CHU de Toulouse travaille au développement d'une plateforme de coordination et d'un réseau de médecine de ville pour améliorer l'accès aux soins et faciliter le parcours de soins des personnes en situation de précarité et ainsi lutter contre le non-recours aux soins.

### CROIX-ROUGE DU GARD (30)

L'action vise à mettre en place deux accueils santé social sur les territoires du Gard Rhodanien et de la Petite Camargue. Ces projets s'inscrivent dans une double logique : d'une part développer « l'aller vers » sur des territoires où les personnes en situation de précarité se détournent de l'offre de soins et, d'autre part, réinstaller une offre de médecine généraliste et spécialiste via un réseau bénévole.

## La Prévention primaire lors de la petite enfance

**La petite enfance est une période cruciale pour prévenir, repérer et détecter des troubles, et ainsi réduire les inégalités sociales de santé en soutenant des trajectoires plus favorables pour la santé de tous les enfants.**

L'ensemble des travaux disponibles a relevé l'intérêt de mettre l'accent sur le suivi préventif des « 1000 premiers jours », période au cours de laquelle l'environnement conditionne la santé et le risque maladie pour toute la vie. Depuis 2021, le travail – tant au niveau national que local - a permis d'identifier les premiers engagements, consolider les actions et créer les conditions d'installation dans la durée d'une politique coordonnée autour des 1000 premiers jours de l'enfant.

**Le financement par l'ARS et la DREETS destiné aux 1000 premiers jours s'est élevé à 480 000€ en 2023.**

Cette mobilisation a illustré l'objectif de décloisonnement des dispositifs, inhérente à l'approche des 1000 premiers jours de l'enfant. Ainsi, tant les politiques de périnatalité, incluant l'accompagnement des femmes enceintes, que celles de prévention et de promotion de la santé de l'enfant, de santé mentale, d'accueil du jeune enfant, de congés parentaux, de soutien à la parentalité ou de formation des professionnels, sont inscrites dans un continuum autour des 1000 premiers jours.



Le groupe de travail 6 Santé de la stratégie régionale et la commission régionale de lutte contre les inégalités sociales de santé (séance du 14 avril 2022) ont fait la petite enfance la priorité de l'axe de prévention primaire, selon deux axes de travail :

- Renforcer l'articulation des actions de prévention universelle au niveau de la PMI, Santé scolaire, professionnels de santé de proximité ou en établissements de santé, Assurance Maladie, CAF ;
- Définir les conditions de mise en œuvre d'un réseau territorial gradué de réponse (Repérage, – Définition d'un programme de soins personnalisé- Mise en œuvre- Suivi- Evaluation).



## LUTTER CONTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS

Mesure suivie par les CPAM

**Selon le Baromètre du renoncement aux soins, un quart des Français déclare avoir renoncé à au moins un soin durant la dernière année pour des raisons financières. Ce phénomène affecte logiquement les plus vulnérables de la population. Pour répondre à cette problématique de santé publique, l'État a mis en place des mesures pour améliorer l'accès aux soins et renforcer la prévention.**

Les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) mettent en place des dispositifs afin de lutter contre le renoncement aux soins. Leurs actions se structurent autour de trois grands axes : les

difficultés d'accès aux droits et situations sociales complexes, le renoncement ou difficultés d'accès aux soins, et enfin la fragilité face au numérique. Dans ce cadre, des actions communes sont déployées dans toutes les CPAM, et d'autres sont spécifiques à chaque CPAM au regard des spécificités du territoire d'intervention.

Les CPAM mènent des campagnes de sensibilisation pour informer les assurés sur leurs droits aux prestations de santé, les dispositifs d'aide existants, et encourager les personnes à consulter un professionnel de santé.

### Le 100% santé

**S'équiper de lunettes, d'une aide auditive ou d'une prothèse dentaire étaient des soins avec un reste à charge important pour les Français jusqu'en 2019.** Ainsi, a été mis en place le 100% Santé, qui permet à tous les Français, bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire santé solidaire, d'avoir accès à des soins et un large choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire pris en charge à 100%.

### La Complémentaire santé solidaire (CSS)

**La CSS permet à des personnes aux ressources modestes d'avoir accès à une couverture de complémentaire santé offrant un niveau de prise en charge de qualité pour un niveau de prime à payer maîtrisé.** Plus précisément, selon le niveau de ressources, la CSS ne coûtera rien ou moins d'un euro par jour par personne. Outre la couverture des dépenses des biens du panier « 100% Santé », le tiers payant est aussi appliqué et le médecin ne peut demander des dépassements d'honoraires (sauf s'il y a des demandes particulières non justifiées). En Occitanie, **738 400 personnes** bénéficient de la C2S en décembre 2022.

### Favoriser la médiation en santé et renforcer les permanences d'accès aux soins - Mesure suivie par l'ARS et les CPAM

**En Occitanie, l'ARS et les CPAM mettent en œuvre des actions conjointes qui sont essentielles pour améliorer l'accès aux services de santé et réduire le renoncement aux soins.** En particulier, un accent est mis sur la médiation en santé, qui est un processus temporaire de « l'aller vers » et du « faire avec ». Ses objectifs sont le retour vers le droit commun, le recours à la prévention et aux soins (en matière de nutrition, d'addictions, d'éducation santé, de vaccination, et de santé sexuelle), et l'autonomie des personnes. Concrètement, le médiateur en santé crée du lien et participe à un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder.

En 2023, **43 Permanences** d'Accès aux Soins de Santé (PASS) ont été mises en place, dont l'ouverture en janvier 2022 d'une PASS Buccodentaire sur le Centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège (CHIVA).

### Lutter contre le renoncement aux soins : les actions et les initiatives des CPAM - mesure suivie par les CPAM

**Afin de lutter contre le renoncement aux soins, l'action des CPAM se structure autour de trois axes :** les difficultés d'accès aux droits et situations sociales complexes, le renoncement ou difficultés d'accès aux soins, et la fragilité face au numérique. Dans ce cadre, des actions communes sont déployées dans toutes les CPAM, et d'autres sont spécifiques à chaque CPAM au regard des spécificités du territoire d'intervention.

**Depuis 2016, les CPAM proposent le dispositif Mission d'Accompagnement Santé (MAS)** qui a vocation à renforcer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins à travers la compréhension et la réduction du renoncement, par l'accompagnement des assurés dans leur accès aux soins et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. L'ambition de la MAS est de permettre l'accès aux soins aux plus fragiles en levant tous les freins. La MAS mobilise les services des CPAM et, si besoin, leur réseau partenarial (type Croix Rouge - Resto du coeur- Médecins du Monde- Emmaüs Secours populaire mais également les missions locales jeunes, les centres de formation des apprentis ou encore avec les travailleurs sociaux des conseils départementaux). L'accompagnement dure entre 3 à 6 mois. Les résultats de la mise en place ce dispositif sont très positifs.

En outre, les équipes des CPAM apportent des solutions aux personnes qui rencontrent des difficultés à trouver un médecin traitant ou encore des infirmiers.

#### GLOSSAIRE

**CREAI-ORS :** Issu de la fusion de l'ORS Midi-Pyrénées et du CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, le CREAI ORS Occitanie est un lieu d'échanges, de rencontres et d'élaborations de pratiques.

Les évolutions des connaissances scientifiques et des pratiques sociales, ainsi que les politiques publiques amènent à lutter contre les cloisonnements pouvant exister entre les champs du sanitaire, du médico-social et du

social pour favoriser la santé, l'autonomie des personnes et leur inclusion dans la société. Le projet du CREAI ORS Occitanie s'inscrit dans cette orientation.



# AXE 5

## MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Pôle Emploi devient France Travail. Au-delà du changement de nom, il s'agit de tendre vers le plein emploi. Si le chômage a baissé ces derniers années, de nombreuses personnes n'arrivent pas à retrouver un emploi.**

L'accès à l'emploi est au fondement de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. En effet, outre le revenu du travail (et la prime d'activité), l'obtention d'un emploi par une personne en situation de pauvreté favorise l'autonomie ainsi que le développement d'un sentiment d'appartenance à la société.

Accompagner les publics défavorisés vers le monde de l'emploi permet par ailleurs de lutter contre les risques d'ostracisation des personnes en situation de pauvreté. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté mise pleinement sur l'emploi pour redonner leur dignité aux personnes en situation de précarité et d'exclusion en leur garantissant une sortie durable de la pauvreté. En ce sens, la prime d'activité (181,19 euros si le salaire moyen est supérieur à 1398 euros) contribue significativement à sortir les travailleurs pauvres de la pauvreté financière

Pour y parvenir, les personnes doivent être accompagnées vers une multiplicité de solutions correspondant à leur âge, leur formation, leurs souhaits, leurs compétences, mais également leur situation au regard des éventuels freins à l'insertion.

### Les principaux chiffres :

- ▶ **304 080 chômeurs en catégorie A** au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Ce nombre baisse de 0,3 % sur le trimestre (soit - 930 personnes) et de 0,6 % sur un an
- ▶ **380 000 stagiaires en formation** ouvertes à distance (FOAD-2021)
- ▶ **1 995 000 stagiaires formés** en 2021
- ▶ **35,51 %** des personnes détenues ont une activité professionnelle rémunérée.

**35,51 %**  
des personnes  
détenues ont  
une activité  
professionnelle  
rémunérée.



## LE PLAN D'INVESTISSEMENT COMPÉTENCES (PIC)

Mesure suivie par la DREETS et le conseil régional

Le PIC est porté par les services de l'Etat en coopération avec la Région. Il prévoit des appels à projets nationaux et se décline dans le «Pacte régional d'investissement dans les compétences» signés par l'Etat et la Région intéressée. Parmi les mesures du PIC, plusieurs s'adressent aux publics en insertion.

### Le plan d'investissement dans les compétences

Le plan d'investissement dans les compétences (PIC) est une mesure suivie par la Région et la DREETS qui a pour objectif de renforcer les compétences de la Nation. Il cherche à développer pour les plus vulnérables des formations gratuites et facilement accessibles tout en répondant aux besoins des entreprises.

En Occitanie,

**25 000 places de formation**

supplémentaires pour les jeunes et les demandeurs d'emploi ont été financées par le PIC.

### Le PIC 100% inclusion

L'appel à projets 100 % inclusion vise à expérimenter des parcours de remobilisation jusqu'à l'emploi durable dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences. Il soutient des parcours intégrés personnalisés permettant la construction de projets professionnels et le développement ou la valorisation de compétences. Les publics visés sont les jeunes et les demandeurs d'emploi vulnérables (peu ou pas qualifiés, demandeurs d'emploi de très longue durée, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA), notamment ceux qui habitent dans un territoire fragile (quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones de revitalisation rurale). De nombreux projets sont en cours en Occitanie.

### Le PIC IPR (Insertion professionnelle des réfugiés)

Le PIC IPR déploie des parcours d'accompagnement vers l'insertion durable des BPI (bénéficiaires de la protection internationale) et des demandeurs d'asile de plus de 6 mois dans les territoires ruraux d'Occitanie.



### FOCUS RÉGIONAL SUR LE « CLUB MOTIV'ACTION » PORTÉ PAR L'APSH34

L'APSH34 se fonde sur la loi handicap de 2005 qui dispose que « constitue un handicap toute limitation à un projet de vie, qu'il s'agisse d'altérations physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Avec le Club Motiv'Action, toutes les personnes âgées de 16 à 62 ans présentant un trouble de santé limitant sont accompagnées de manière proactive et non-discriminante, sur une temporalité de 15 mois vers un retour à l'activité rapide.

A ce jour,

**250 personnes**

ont été identifiées

et **150 accompagnées.**

### FOCUS RÉGIONAL SUR LE PROJET « SOLID'R »

Le projet Solid'R (solutions pour l'intégration durable des réfugiés en milieu rural) est porté par les centres d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural. Il s'agit de parcours d'accompagnement du public vers les métiers de l'agriculture et dans un cadre favorisant l'insertion durable dans les territoires ruraux. L'action est mise en œuvre dans les départements de la Lozère, de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn-et-Garonne.



## ORIENTER PLUS RAPIDEMENT ET RENFORCER L'OFFRE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Mesure mise en œuvre dans le cadre des CALPAE

### La réduction des délais de mise en route de l'accompagnement

**192 930 allocataires** du revenu de solidarité active (RSA) au 31 décembre 2023 et relèvent des droits et devoirs (droit à un accompagnement personnalisé en contrepartie du devoir de rechercher un emploi ou d'entreprendre des actions en faveur d'une meilleure insertion sociale et professionnelle).

### 18 342 ont été orientés vers Pôle emploi

(orientation professionnelle), vers les conseillers en insertion des départements (orientation sociale) ou vers des acteurs spécialisés (orientation socio-professionnelle : levée des freins dans l'accès à l'emploi) tels que les plateformes de mobilité sociale et solidaire. Les autres sont suivis par les départements au titre de l'accompagnement social.

#### Délais de mise en route de l'accompagnement des BRSA\* au 31 décembre 2023 en Occitanie

	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	Nombre total de 1 <sup>ers</sup> rendez-vous d'accompagnement fixés	Nombre de 1 <sup>ers</sup> rendez-vous à 2 semaines ou moins fixés	Nombre total de 1 <sup>ers</sup> contrats d'engagements réciproques	Nombre de 1 <sup>ers</sup> contrats d'engagements réciproques dans les 2 mois
<b>Nombre</b>	<b>18 342</b>	<b>11 795</b>	<b>2 504</b>	<b>12 448</b>	<b>6 573</b>
<b>Évolution par rapport à 2022</b>	<b>17%</b>	<b>-18 %</b>	<b>-59 %</b>	<b>-26 %</b>	<b>-2 %</b>

Source : DIPLP, fichier Excel de suivi des indicateurs CALPAE

\* 3 conseils départementaux n'ont pas renseigné cet item

On observe un léger recul des statistiques entre 2022 et 2023, à nuancer par les très forts progrès relevés depuis 2019 sur financement de l'Etat. Afin de remettre en insertion les personnes éloignées du marché du travail, la stratégie pauvreté poursuit en effet l'incitation des départements à accroître les dispositifs d'accompagnement des personnes en insertion, via la garantie d'activité départementale (GAD) destinée aux allocataires du RSA et le développement de l'accompagnement global dont la cible est plus large. Il est cependant à noter que le tableau ci-dessus est incomplet, 6 des 13 conseils départementaux n'ayant pas renseigné certains items. En outre, il convient de ne pas tirer de conclusions générales de ces chiffres.

### L'accompagnement global

Mesure portée par Pôle emploi et les Conseils départementaux

L'accompagnement global est une offre de service, portée conjointement par Pôle emploi et les conseils départementaux, qui vise à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi confrontés simultanément à des difficultés sociales et professionnelles. Concrètement, le conseiller Pôle emploi accompagne le demandeur d'emploi dans l'élaboration de son projet professionnel et la mise en œuvre de sa recherche d'emploi. Le référent social, de son côté, accompagne et conseille ce même demandeur d'emploi sur l'accès aux droits

et l'aide dans la levée des freins sociaux à l'emploi (santé, mobilité etc.).

En 2023,

le Pôle Emploi a connu

**8 000 nouvelles**

entrées de demandeurs d'emploi. Le délai moyen de démarrage de l'accompagnement est de 26 jours et le taux d'accès à l'emploi (contrat de travail de six mois au moins ou accès à une formation) se situe à **37,2%**. Pour les autres demandeurs d'emploi, une fois la levée des freins réalisée, ils ont pu bénéficier d'une continuité de l'offre de service de Pôle emploi.



## L'expérimentation « accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA en Occitanie »

L'année 2023 aura permis l'expérimentation d'un accompagnement rénové des allocataires du RSA dans 18 départements en France, dont les bassins de Decazeville et Villefranche-de-Rouergue dans l'Aveyron.

Cet accompagnement rénové se traduit notamment par une coopération renforcée entre les services du conseil départemental et ceux de l'opérateur France Travail, ainsi qu'une offre d'activités renforcée, à hauteur de 15/20h par semaine pour les allocataires du RSA.

L'ambition de l'expérimentation :

- ▶ **Accompagner 100% des bénéficiaires du RSA**
- ▶ **Montrer qu'une action plus collective et intensive sur l'orientation et l'accompagnement des personnes conduit à une meilleure insertion dans l'emploi**
- ▶ **Tester une approche de « guichet unique »** au bénéfice des entreprises qui veulent recruter sur le territoire
- ▶ Plus largement, **préfigurer le projet de France Travail, visant à mieux accompagner d'une part les personnes vers l'emploi et d'autre part les entreprises.**

6 mois après sa mise en place, le dispositif enregistre déjà des résultats prometteurs :

**63 % des allocataires ont accédé à l'emploi, parmi eux 52% ont accédé à un contrat de plus de 1 mois.**

Fort de ce succès, le Premier ministre a annoncé l'extension de l'expérimentation à de nouveaux territoires, dont les bassins de Millau et Saint-Affrique dans l'Aveyron, et ceux de Lourdes et Adour-Madiran dans les Hautes-Pyrénées.

## La garantie d'activité

**La Garantie d'activité vise le retour à l'activité pour toutes les personnes éloignées de l'emploi comme finalité des dispositifs d'accompagnement et une extension des modalités d'accompagnement socio-professionnel, dans une logique « activité d'abord ».**

Ce cadre d'intervention renouvelé vise à traiter de manière simultanée et articulée les difficultés sociales et professionnelles rencontrées par les bénéficiaires du RSA et éviter le cloisonnement entre parcours social et professionnel par le décroisement des acteurs.

L'accompagnement repose donc sur une analyse des manques identifiés dans l'offre d'accompagnement sur les territoires et sur les besoins du marché du travail local, et met en œuvre un accompagnement intensif multipliant les périodes d'activité et encourageant le retour vers l'emploi, à partir d'un diagnostic social et professionnel individuel axé sur la définition des potentialités, des compétences et des savoir-faire/savoir-être. Le projet peut inclure un volet dédié à l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans la durée via les réseaux d'aide à la création d'entreprises.

**13 086 BRSA ont été orientés en 2022 vers les différentes actions de la garantie d'activité départementale.**

**15 338 personnes sont en cours d'accompagnement dans ce cadre (ce qui signifie une durée moyenne d'accompagnement supérieure à un an).**

Parmi elles,

**2 317 ont bénéficié d'un accompagnement** à la mobilité dans le cadre des CALPAE.

## Un accompagnement rapproché pour les demandeurs d'emploi de très longue durée - *Mesure portée par Pôle emploi*

**Pôle emploi accorde une attention toute particulière aux demandeurs d'emploi de très longue durée, c'est-à-dire à celles et ceux à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans.**

Concrètement, à la demande de l'État, Pôle emploi s'est engagé au dernier trimestre de l'année 2021 dans un programme de remobilisation de ces demandeurs d'emploi, qui permet de les accompagner de manière plus rapprochée et individualisée. Le parcours de remobilisation comprend notamment des séquences de réflexion individuelles et collectives mais aussi des immersions en entreprise. En outre, des prestations déjà existantes, telles que « Activ'projet » ou « Prépa compétences », vont aussi être adaptées à leurs besoins spécifiques et d'autres, telle que Parcours Emploi Santé (voir plus haut dans l'axe 4), s'articulent particulièrement bien.

Comme les deux années précédentes, en 2023, près de

**3 000**

## demandeurs d'emploi

ont pu bénéficier de la prestation mobilité mise en œuvre dans le cadre de la convention pôle emploi-Conseil Régional.



## LEVER LES FREINS À LA REPRISE D'ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ET DE GARDE D'ENFANT

*Mesure suivie par plusieurs organismes publics*

**Le renforcement de la stratégie porte aussi sur la levée des freins à l'insertion. S'agissant de la mobilité, l'objectif est de disposer d'une plateforme de mobilité au moins par département. Les plateformes assurent trois fonctions : le diagnostic des besoins de la personne, la levée des freins cognitifs et psychosociaux, l'aide à la solution de déplacement.**

En Occitanie, outre le développement des plateformes co-portées ou non par les conseils départementaux, **30 projets se sont poursuivis en 2023 sur financements 2022** du Commissaire et de la DREETS. Il est à remarquer que tous les départements de la région sont couverts par au moins un projet.

Parmi les types de projets soutenus, il convient de citer le vélo-école, l'auto-école solidaire, la location de véhicules à tarification solidaire, le simulateur numérique d'apprentissage de la conduite, le garage solidaire, la plateforme locale de covoiturage. Cette action s'articule avec le marché public sur trois ans conclus en 2021 entre Pôle emploi et le Conseil régional pour l'accès à la mobilité des personnes en reprise d'emploi ou de formation, qui est arrivé à son terme en 2023 et devrait être renouvelé.

En 2023, le Commissaire a financé une étude régionale confiée au CEREMA visant à établir la cartographie de l'existant et, en articulation avec le Conseil régional, qui exerce la compétence administrative (autorité organisatrice de la mobilité, et formuler des recommandations ainsi que proposer une feuille de route.

S'agissant de la garde d'enfant, les diagnostics préalables aux pactes des solidarités ont surligné un frein essentiel, principalement pour les familles monoparentales et formulé des expositions. Des actions seront mises en œuvre dans le cadre des futurs contrats locaux des solidarités.



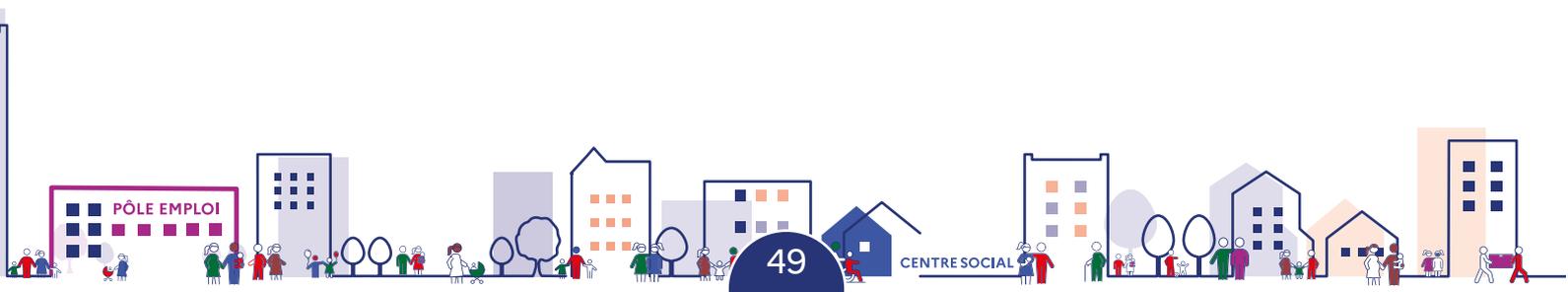
## LA RECENTRALISATION DU RSA

Deux départements d'Occitanie expérimentent la recentralisation du RSA, dont les Pyrénées-Orientales depuis 2022 et l'Ariège à compter de 2023. L'objectif est de permettre au département de se concentrer sur sa mission d'insertion, la CAF gérant l'allocation du RSA pour le compte de l'Etat qui assume l'intégralité du financement. Seuls trois départements en France se sont lancés dans cette expérimentation.

### LA RECENTRALISATION DU RSA DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

L'État et la CAF des Pyrénées-Orientales ont signé le 7 octobre 2022 la convention de gestion de recentralisation du financement du RSA. Cette réforme doit permettre à la collectivité de davantage concentrer ses efforts sur l'insertion des plus de

**23 000 allocataires** du département.



# LUTTER CONTRE LES FREINS DE SANTÉ DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI

Mesure suivie par plusieurs acteurs publics

**Aujourd'hui, les problèmes de santé constituent l'une des difficultés principales rencontrées par les personnes à la recherche d'un emploi.**

Pour cette raison, Pôle emploi a, en avril 2022, mis en œuvre une nouvelle prestation : **Parcours Emploi Santé**. Destiné à accompagner vers l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins liés à leur santé, ce service propose un parcours de six mois qui est adapté à chacun, modulable et mobilisable à tout moment.

En 2023, il a pu bénéficier à

**5 073**

**demandeurs d'emploi.**

En 2022, Pôle emploi a aussi signé dans chaque département une convention avec la CPAM, la grande majorité associant d'ailleurs la branche santé des CARSAT. L'objectif est de renforcer les liens entre les interlocuteurs et la communication vers les publics, favoriser l'inclusion des personnes

fragiles dans le système de santé et d'améliorer leur accès aux droits et aux soins. Ces conventions ont permis de faire bénéficier les demandeurs d'emploi de services d'accompagnement à la santé et de conseils individualisés. A titre d'exemple entre juin 2022 et septembre 2023,

**7 394**

**demandeurs d'emploi**

ont bénéficié d'un atelier emploi retraite.

La mise en place des Lieux Uniques d'Accompagnement issu du rapprochement Pôle emploi Cap emploi a permis de compléter la prise en charge des personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avec un accompagnement par un expert handicap qui prend en considération l'état de santé du demandeur d'emploi pour construire un parcours de formation adapté et pour mettre en place des aides et mesures spécifiques.

**Un certain nombre d'actions sont mise en œuvre dans le cadre des CALPAE pour lever les freins de santé en matière d'insertion.** Par exemple, le conseil départemental de la Haute-Garonne confie à l'UCRM, dans le cadre du cahier des charges renouvelées de la garantie d'activité Actipro, la formalisation des relations de proximité, par des permanences dans les Maisons des Solidarités du Cd31 afin de favoriser les liens permettant la résolution des problématiques sociales ou de santé, freins à l'accès à l'emploi. Il confie à 4 associations le traitement des problématiques de santé, principal obstacle à l'insertion socio professionnelle.

**le 4 juillet 2023 ont été organisées à Albi les assises régionales de l'insertion sur financement de l'Etat.** Le programme a proposé une première table-ronde sur la politique d'insertion des départements dans la perspective de France Travail, puis une conférence sur les freins à l'insertion, ainsi qu'en après-midi des ateliers thématiques. Plus de 350 personnes ont participé à cette journée organisée par le département du Tarn.

## GLOSSAIRE

**SPE** : Service de protection de l'enfance

**SPIE** : Service public pour l'insertion à l'emploi

**IAE** : Insertion par l'activité économique

**SIAE** : Les structures de l'insertion par l'activité économique

**EBE** : Entreprise à but d'emploi

**CAARUD** : Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues

**RQTH** : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé



## DÉPLOYER LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (SPIE)

*Mesure mise en œuvre par les Conseils départementaux*

**En préfiguration de France Travail, le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) fut au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il a relevé l'enjeu de la coordination des acteurs dans le but de simplifier et accélérer la mise en œuvre des actions dans le parcours d'accompagnement du bénéficiaire. Projet expérimental sur 2 ans, le SPIE est déployé jusque juin 2023.**

Les publics cibles du SPIE sont les chômeurs de longue durée, les jeunes sans qualification, les allocataires du RSA et les demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés spécifiques d'accès ou de maintien sur le marché du travail. L'objectif in fine est de permettre la co-construction avec le bénéficiaire d'un parcours d'accompagnement personnalisé, modulable et de proximité qui prenne en compte sa situation particulière dans sa globalité.

Il est à noter que les projets SPIE prennent en considération les spécificités locales. En Occitanie, les départements de l'Aude, de l'Aveyron, du Tarn, du Gard, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot et des Pyrénées-Orientales sont engagés dans cette dynamique. Dans la majorité de ces territoires, le SPIE est d'ores et déjà perçu comme un véritable vecteur de rapprochement de l'ensemble des parties prenantes de l'insertion.



### LE SPIE DE L'AUDE

La démarche SPIE ou désormais Gouvernance partagée s'est poursuivie en 2023 avec la tenue d'instances locales d'animation (ILA) à Carcassonne, Narbonne et Limoux ; ces instances ont mis en évidence pour chaque arrondissement un diagnostic partagé sur la population, le territoire, le contexte économique, le recrutement et la demande d'emploi... de sorte à identifier des pistes d'actions opérationnelles (métiers de la saisonnalité, de la petite enfance, énergies renouvelables...) à mettre au travail collectivement, avec le SPE, les EPCI, les chambres consulaires. Un suivi régulier des instances locales est posé et l'animation s'intègre dans la réforme France Travail.

### JOURNÉE DÉDIÉE AU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (SPIE)

Dans le cadre du programme de travaux prospectifs de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée en Occitanie, sur invitation commune du Département et du Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté, une journée dédiée au Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) s'est tenue le 7 avril 2023 à l'Hôtel du Département à Carcassonne.

Cette journée d'échanges entre les acteurs de premier cercle engagés dans le cadre d'une expérimentation « Service Public de l'Insertion et de l'Emploi » de 8 départements a réuni plus d'une cinquantaine de participants. Les objectifs de cette journée étaient de :

- ▶ Réaliser un point d'étape sur la mise en œuvre des expérimentations SPIE en Occitanie,
- ▶ Partager les initiatives locales de gouvernances innovantes dans le cadre des SPIE,
- ▶ Échanger sur les expériences respectives, les leviers d'action, la manière dont ont été résolues les difficultés rencontrées,
- ▶ Échanger sur les perspectives à l'issue de la période d'expérimentation, en lien notamment avec le projet « France Travail ».



# DÉPLOYER LE DISPOSITIF DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Mesure suivie par la DREETS

En Occitanie, le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE) repose sur un réseau composé de

**433 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) – dont 124 entreprises d'insertion (EI),**

**221 ateliers chantiers d'insertion (ACI),**

**55 associations intermédiaires (AI),**

**55 entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI),**

**et 4 entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI) – qui accueillent chaque année plus de 22 000 salariés en parcours d'insertion.**

Il est à noter le rôle important de Pôle emploi dans l'IAE. En région Occitanie, **2 831 conseillers de Pôle emploi** accompagnent au quotidien les demandeurs d'emploi vers l'IAE en s'appuyant sur la Plateforme de l'inclusion.

Au 31 décembre 2023 ce sont

**11 106 personnes** qui étaient titulaires d'un contrat de travail dans une SIAE de la Région.

En outre, des dispositifs spécifiques sont mis en place en amont ou en aval de l'IAE :

## TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée)

Le programme TAPAJ s'adresse à des jeunes âgés de 16 et 25 ans en très grande précarité, désocialisés et souffrant de problèmes d'addiction. Il permet à ces jeunes d'être rémunérés en fin de journée via une association médico-sociale (CAARUD) en lien avec structure d'insertion pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualifications ou d'expérience préalable et ne les engage pas immédiatement sur la durée. TAPAJ est aujourd'hui présent à Toulouse, Carcassonne, Montpellier, Montauban, Nîmes, Auch et Perpignan et entend à poursuivre son déploiement.

## Premières heures en chantier

Le dispositif « Premières heures en chantier » permet à des personnes en situation de grande exclusion, cumulant un nombre important de freins lourds (problèmes de logement, de santé, d'accès aux droits, absence de projet professionnel, inactivité prolongée, mauvaise maîtrise de la langue française), de se préparer à accéder à l'insertion par l'activité économique (IAE). Le dispositif est déployé en Haute-Garonne ainsi qu'en Lozère.

## Sève emploi

L'objectif de Sève emploi est de sécuriser l'intégration du salarié en entreprise à l'issue d'un parcours en SIAE. Ce programme de formation destiné aux accompagnants a été essaimé à partir de 2019 à la faveur de la stratégie de lutte contre la pauvreté et du pacte d'ambition pour l'IAE. Plus de 320 SIAE ont été formées en France, dont plusieurs dizaines en Occitanie.

## TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)

Le programme TZCLD est une expérience novatrice s'appuyant sur des « entreprises à but d'emploi » (EBE) qui ont pour charge de recruter des demandeurs d'emplois volontaires, au chômage depuis plus d'un an, en vue de la réalisation de travaux utiles localement et non proposés par les entreprises. À ce jour, un seul territoire est habilité par la loi, Lodève (Hérault) et neuf autres territoires ont déposé leur candidature au 31 décembre 2023 pour la 2ème étape expérimentale, sous la coordination de Coorace Occitanie.

Concrètement, des groupes de travail proposent aux personnes sans emploi de participer à la création d'une ou plusieurs EBE et d'identifier les activités qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises locales et des communes.

## JOURNÉE SUR LE TRAVAIL PÉNITENTIAIRE

Les détenus constituent le public le plus pauvre de France. Les personnes les plus touchées sont les hommes, jeunes, avec un niveau social bas. Le travail, dans l'enclenche des murs ou en dehors est donc source d'insertion : le taux de récidive est de 59% dans les 5 ans suivant l'incarcération lorsqu'il n'y a pas de travail (contre 20 % si oui). C'est pourquoi le commissaire a financé une journée d'étude sur le travail pénitentiaire le 9 juin à Carcassonne, en partenariat avec l'administration pénitentiaire, qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans la réinsertion des détenus et le travail pénitentiaire.



# AXE 6

## FAVORISER L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT **POUR LES PLUS DÉMUNIS**

1/3 des habitants pauvres d'Occitanie résident dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Ces quartiers réunissent 358 000 personnes, soit 6 % de la population régionale (pour un revenu médian annuel de 12 279 euros).

Ainsi, deux programmes spécifiques s'adressent à ce public : la politique de la ville via les contrats de ville (actions d'insertion, éducatives et sociales) et la rénovation urbaine avec l'ANRU.

### chiffres clés 2023 :

- ▶ **Construction de 8456 logements sociaux** en 2023
- ▶ **Rénovation de 61000 logements** privés
- ▶ **66 709 logements bénéficiaires** de Ma Prime Rénov
- ▶ **1016 logements** mobilisés pour le relogement des réfugiés
- ▶ **108 quartiers de la politique de la ville (QPV)** depuis 2024



## LE MAL-LOGEMENT EN OCCITANIE

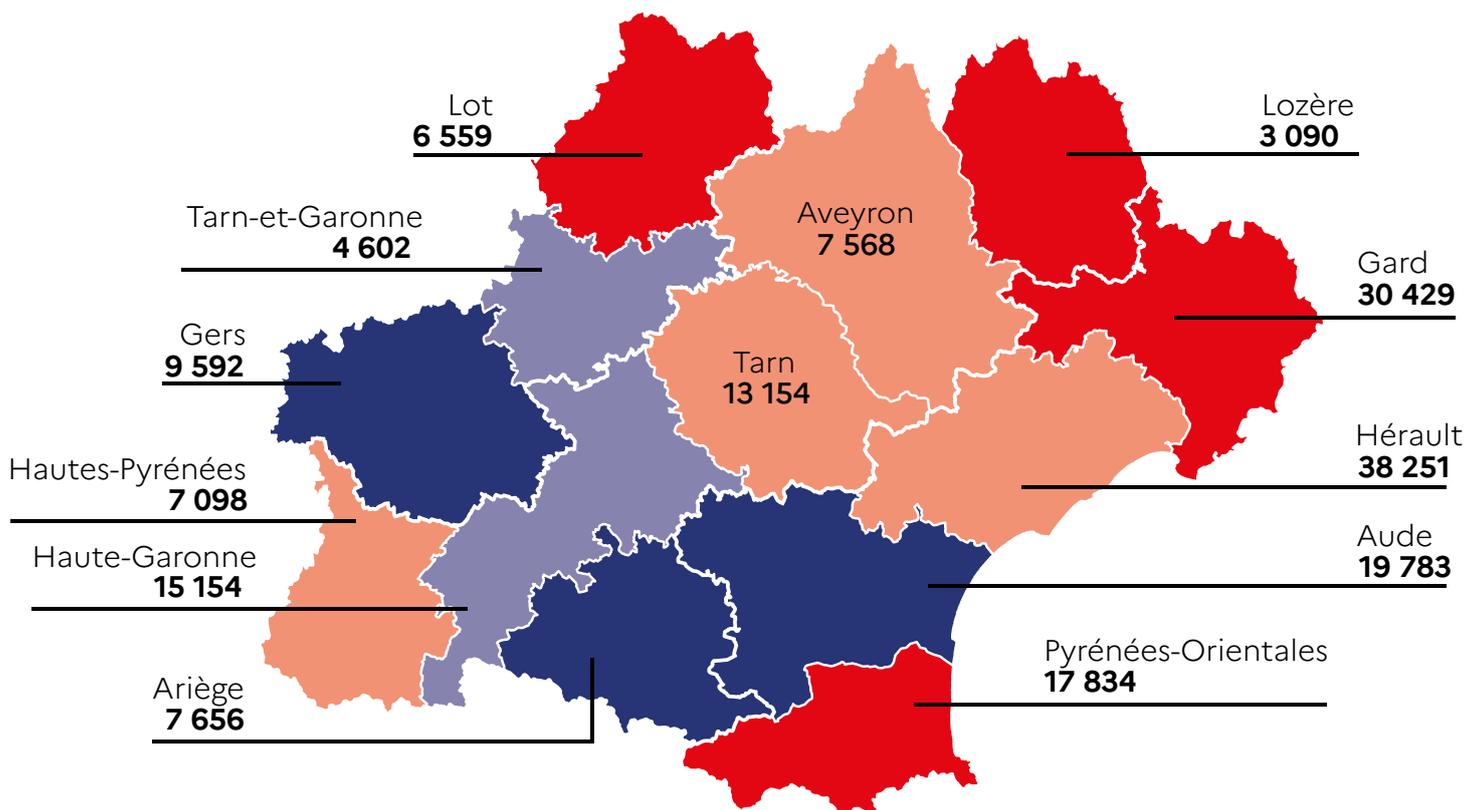
En 2023, la Fondation Abbé Pierre a rendu public un rapport sur l'état du mal-logement en France.

Depuis plusieurs années, dans chacun de ses éclairages, l'agence Occitanie de la Fondation Abbé Pierre met l'accent sur les difficultés rencontrées par un nombre croissant de ménages pour accéder et se maintenir dans leur logement.

Plusieurs sujets sont abordés : la réhabilitation d'un habitat précaire sur un terrain familial, la vie et le travail dans une ferme insalubre, l'accompagnement des victimes de marchands de sommeil à faire valoir leurs droits ainsi que la vie en bidonville.



## PARC PRIVÉ POTENTIELLEMENT INDIGNE PAR DEPARTEMENT



Total indicateur PPPI  
en Occitanie :  
181 000 logements

< 5 %
  5 à 8 %
  8 à 10 %
  ≥ 10 %

(Source DREAL Occitanie - Direction aménagement 14/02/2023)



## PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Le logement social s'adresse à un public bien plus large que les seules personnes en situation de pauvreté. L'offre locative sociale dans la région Occitanie s'élève à **326 000 logements** au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit **6 610 de plus que l'année précédente**. L'Occitanie se place largement en tête des régions pour la progression de son parc. Malgré ces efforts soutenus depuis plusieurs années, la région peine à rattraper son retard en offre locative sociale. En effet, la pression sur l'offre locative reste élevée, surtout dans certains départements comme l'Hérault.

### La construction dans le parc public

La programmation de la production de logements sociaux pour 2023 a permis d'agréer

**8 456 logements**

(2 747 PLAI, 3 686 PLUS et 2 023 PLS). De plus, **1 044 logements** ont été financés par l'ANRU en 2023.

### Le parc privé conventionné

Dans un contexte d'accès au logement tendu, le parc privé conventionné représente une offre complémentaire à des fins sociales, avec des dispositifs comme Loc'Avantages ou le conventionnement « très social ».

En 2023, ce sont

**3 017 logements**

qui ont pu bénéficier de travaux au titre de l'adaptation à la perte d'autonomie. La maîtrise d'ouvrage d'insertion apporte une réponse très concrète, durable, à des ménages qui ont connu des situations d'exclusion. L'offre en logement d'insertion a vocation à accompagner un processus d'insertion par le logement de ménages

(**36 logements en 2023 soit**

**1,55 million d'euros** de subventions).



### La rénovation du parc privé

Dans le parc privé, en 2023, on note la rénovation sur crédits de l'ANAH de

**11 761 logements**

pour un total de **121,8 millions d'euros**.

**168 000 dossiers** ont été déposés en 2022 au titre de MaPrimeRénov', celle-ci a permis la rénovation de près de

**50 000 logements**

pour **203 millions d'euros**, mais ces aides touchent davantage la classe moyenne.

Contre l'habitat indigne et très dégradé,

**894 propriétaires bailleurs ou occupants** ont été aidés pour **20,8 millions d'euros**.

Enfin, **5 400 ménages** ont bénéficié d'aides à la rénovation énergétique.

### Le logement pour les salariés en situation de précarité : la convention quinquennale 2023-2027

Le 16 juin 2023, l'Etat et Action Logement ont signé la convention quinquennale 2023-2027.

La convention, qui a réuni l'ancienne Première ministre Elisabeth BORNE, les ministres Christophe BECHU et Olivier KLEIN ainsi que les présidents d'Action Logement, s'inscrit dans **la volonté de soutenir les salariés dans leur recherche de logement, qui constitue un frein à l'emploi**.

Concrètement et avec le soutien de l'Etat, Action Logement aura la responsabilité de la construction et de la rénovation de **400 000 logements**. Pour soutenir l'emploi, **650 000 logements** seront mis à la disposition des salariés qui souhaitent habiter plus près de leur lieu de travail. Action Logement proposera également des aides à la mobilité, un soutien à l'accession à la propriété et la sécurisation des salariés par l'obtention de la garantie visale.

En tout, **14,4 MILLIARDS D'EUROS** sont mobilisés pour répondre à la demande croissante de logement.



## L'ACCÈS AU LOGEMENT

### Le droit à un logement (DALO/DAHO)

Le droit au logement ou hébergement opposable, institué par la loi du 5 mars 2007, permet aux personnes mal logées, ou ayant attendu en vain un logement social pendant un délai anormalement long, ou en attente d'un hébergement, de faire valoir leur droit à un logement décent (ou à un hébergement selon les cas) si elles ne peuvent l'obtenir par leurs propres moyens. L'État est garant de ce droit et doit faire reloger (ou héberger) les personnes reconnues prioritaires. En 2022 comme en 2021, l'Occitanie est la 4<sup>e</sup> région totalisant le plus de recours DALO/DAHO. En 2023, **400 recours DALO** ont été présentés devant la Commission (COMED) et **120 personnes relogées** ; une convention de partenariat avec la MDPH de l'Aude a été signée concernant les logements inadaptés au handicap (diagnostic d'un ergothérapeute de la MDPH fait avant passage en commission).

### Le Logement d'abord

La politique du « Logement d'abord » s'adresse à un large public allant des personnes sans-abri aux ménages vivant en logement indigne ou menacés d'expulsion.

Le Gouvernement a publié en 2023 une restitution des indicateurs du Logement d'abord.

L'Occitanie connaît une augmentation exponentielle du nombre d'attribution de logements sociaux et de places créées en intermédiation locative, en raison de l'accroissement de la demande. Des départements comme le Lot ou encore la Lozère dépassent pleinement les objectifs définis. D'autres comme l'Aveyron ou encore l'Hérault, peinent un peu plus à les atteindre.

En Occitanie, **1016 logements mobilisés** ont pu être occupés pour reloger les réfugiés, **ce qui représente 100 % de l'objectif**. 70 logements ont pu servir à réinstaller les personnes dans le besoin. Cela représente 74 % de l'objectif visé qui était initialement de 95 logements.

En outre, le développement des pensions de famille, dans le cadre du plan logement d'abord, se poursuit : **124 logements en pensions de famille** ont été financés en 2023. Enfin, **833 logements ont été financés pour les étudiants**.



### Les AIVS

Les AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale) sont des structures à but social qui ont les compétences d'une agence immobilière.

Sa vocation répond à un double objectif :

- Favoriser l'accès et le maintien des personnes fragilisées dans un logement autonome tout en sécurisant le risque locatif du propriétaire
- Mobiliser des logements du parc privé pour loger les personnes en difficulté, en proposant des dispositifs adaptés aux propriétaires, notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En 2023, l'Occitanie en compte **15**.

### La lutte contre la précarité énergétique

Pour lutter contre la précarité énergétique, des mesures de rénovation énergétique sont mises en place dans les logements. Dans le cadre du Plan de Relance, un réseau de guichets de conseil et d'aide, ainsi que le programme MaPrimeRénov', soutiennent les ménages modestes dans leurs travaux de rénovation, en offrant **jusqu'à 90 % de financement pour les plus démunis**.

En Occitanie, cette prime a bénéficié à

**66 709 logements**

depuis son lancement. D'autres actions complémentaires sont également mises en œuvre pour lutter contre la précarité, telles que la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants, la rénovation des logements sociaux et la création de résidences sociales à partir de rachats d'hôtels ou de pensions familiales, ainsi que la réhabilitation des aires permanentes d'accueil pour les gens du voyage.

15 collectivités d'Occitanie bénéficient d'un agrément SLIME et mettent œuvre des visites à domicile de personnes en situation de pauvreté avec diagnostic et préconisation de meilleure maîtrise énergétique.



## LE COMITÉ PARTENARIAL DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Un comité partenarial s'est tenu entre la Fondation Abbé Pierre et l'ADIL de la Haute-Garonne. Les objectifs visés étaient de mieux appréhender le phénomène d'habitat indigne à Toulouse à partir d'analyses de situations, engager une réflexion partenariale sur des pistes d'actions en faveur d'un meilleur accompagnement des occupants et des bailleurs concernés et identifier collectivement les besoins non couverts sur le territoire en matière de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI).

L'étude fait ainsi état de l'habitat indigne dans le parc locatif privé à Toulouse.

Le comité entend agir pour ainsi lutter durablement contre l'habitat indigne grâce à un plan d'action décliné en 5 grands axes : l'observation et le suivi (renforcer le rôle de guichet unique du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) dans le circuit de

signalement, affiner la veille et l'observation des situations d'habitat indigne sur le territoire etc.), l'accompagnement des occupants (« aller vers » pour mieux les accompagner et faire valoir leurs droits, développer des solutions d'hébergement/relogement adaptées aux situations complexes), l'accompagnement des propriétaires bailleurs dans la réhabilitation de leurs biens (mieux les informer sur leurs obligations et les aides mobilisables etc.), la lutte contre les propriétaires indécents (mener des actions à l'encontre des marchands de sommeil, assurer la protection juridique de l'occupant etc.) et le traitement des situations de l'habitat indigne (Formaliser une stratégie d'intervention avec les partenaires du PDLHI en cas de défaillance du propriétaire, sensibiliser les élus du territoire sur les leviers à mobiliser en cas de situation de mal logement etc.).

## PRÉVENIR LA PERTE D'UN LOGEMENT

**Le plan d'action interministériel vise à renforcer la prévention des expulsions locatives.** Il existe des commissions de prévention des expulsions (CCAPEX), instance à l'échelle du département dont l'objet est de rapprocher l'intervention de tous les acteurs susceptibles de venir en aide au locataire en difficulté. Des équipes mobiles ont été créées pour contacter les ménages en procédure d'expulsion dans les départements de l'Hérault et la Haute-Garonne. Les moyens humains des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions ont été renforcés.

De plus, le Fonds national de prévention des impayés locatifs a soutenu financièrement les fonds de solidarité pour le logement afin d'aider à régler les dettes locatives, et certains départements ont demandé des moyens financiers supplémentaires pour recruter des chargés de mission de sortie de crise.

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville 2024-2028 s'inscrit dans la continuité de la précédente, avec des critères de revenus et de population inchangés ; les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de France métropolitaine doivent respecter des critères de revenu et de population :

- ▶ être dans une unité urbaine plus de 10 000 habitants ;
- ▶ avoir au moins 1000 habitants ;
- ▶ le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

▶ **En Occitanie, 108 QPV** désormais

- ▶ Tous les départements de la région sont concernés par au moins un quartier prioritaire, y compris la Lozère qui fait son entrée avec la labellisation du quartier Mende/Fontanilles.

▶ **8 nouvelles communes rejoignent, au moins en partie, la géographie prioritaire** : 2 communes en Aveyron (Rodez et Millau), 3 dans le Gard (St Martin de Valgalmes, les Salles du Gardon et Barnoux les Taillades), 1 en Haute-Garonne (Fenouillet), 1 dans l'Hérault (Clermont l'Hérault), 1 en Lozère (Mende).

- ▶ Enfin, **65 QPV existants** ont fait l'objet de modification de périmètre et 33 QPV ont vu leur périmètre inchangé.



## LE LOGEMENT JEUNE ET ETUDIANT

### Le logement autonome des jeunes et des étudiants

La région Occitanie est l'une des régions qui rassemblent le plus de jeunes et d'étudiants en France. En effet, elle est la 3<sup>ème</sup> région universitaire de France avec quelque 300 000 étudiants chaque année, dont les villes de Toulouse et Montpellier figurent depuis des années dans le haut du classement des communes accueillant le plus d'étudiants. Les jeunes et les étudiants étant un des publics les plus touchés par la précarité, la problématique de leurs logements doit être saisie.

La dynamique est au développement des logements étudiants. Une circulaire du 13 mars 2023 indique **trois nouveaux projets de logements étudiants**. A Toulouse, la cité universitaire Chapou, la densification des îlots centraux des Tripodes A et B sur le campus de Rangueil et le foncier UT2J.

Le 10 octobre 2023, s'est tenu un comité régional sur le logement des jeunes, organisé par la DREAL.

Un temps d'échange important a été dédié au logement des jeunes. Un rapport a présenté l'état des lieux sur le plan quantitatif et qualitatif.

**Au total, ce sont plus de**

**1000**

### logements

(foyers, logements solidaires, résidences sociales, résidences universitaires) qui ont été rénovés dans toute la région. L'académie de Toulouse a pu mettre en service **475 places**, celle de Montpellier **78** en 2023. Elles prévoient ensemble de disposer de **414** places en 2024.

### Le logement social

**Chaque année, le CROUS loge près de 8 % d'étudiants et 25 % d'étudiants boursiers**, ce ratio est supérieur au niveau national. Bien que le parc public soit au développement, le rapport de la DREAL indique un besoin de près de 27 000 logements supplémentaires à loyer adapté dans les villes accueillant le plus d'étudiants : Toulouse, Montpellier, Nîmes...

### SYSTÈME D'ACTEURS ET APPROCHE GLOBALE DE L'INSERTION DES JEUNES SORTANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

**La sortie des jeunes de la protection de l'enfance est un sujet majeur dont les problématiques sont désormais connues de l'ensemble du champ des acteurs concernés.** Chaque année, environ **15 000 jeunes sortent de la protection de l'enfance** et il convient d'apporter une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables.

C'est en réponse à ces enjeux que le gouvernement a promulgué le 7 février 2022 une loi visant la fin des sorties «sèches» de l'aide sociale à l'enfance à la majorité, en garantissant un accompagnement pour les 18-21 ans par les Départements et l'État ainsi qu'un «droit au retour» à l'Aide Sociale à l'Enfance des jeunes majeurs avant 21 ans. Cette loi entend, globalement, améliorer la situation des enfants protégés : interdiction des placements à l'hôtel, meilleure protection contre les violences, interdiction de séparation des fratries...

C'est également en ce sens que l'Union Nationale Habitat Jeunes (UNHAJ), l'Union Nationale Locales (UNML), la Convention Nationale des Associations de Protections de l'Enfance (CNAPE) et l'Etat se sont associés autour d'un accord cadre. Il vise à faciliter et améliorer la coordination des acteurs concernés, afin d'apporter aux jeunes en question l'accompagnement et le soutien nécessaire dans leur parcours, afin de sécuriser leur sortie de la protection de l'enfance.

Dans le cadre de la SNLCP, l'Union Régionale Habitat Jeunes (URHAJ) et l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) se sont associées en Occitanie pour répondre à l'appel à projet «Actions de groupes de travail et des acteurs» afin de proposer la coordination régionale des acteurs dans le but d'apporter aux jeunes l'accompagnement et le soutien nécessaire dans leur parcours, afin de sécuriser leur sortie de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Financée sur crédits de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'étude-action a d'abord réalisé un état des lieux sur chaque département, sur les lieux où se situent les deux Unions.

L'état des lieux a permis de mettre en avant des initiatives et expérimentations permettant d'accompagner les jeunes qui sortent des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance. Ces actions, portées par les réseaux Habitat Jeunes et Missions Locales permettent de mettre en lumière les systèmes d'acteurs qui se sont organisés pour accompagner ce public.



## L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

### La domiciliation

La domiciliation permet à des personnes sans domicile stable d'avoir une adresse et un justificatif de domicile leur permettant d'accéder à leurs droits et obligations. Les CCAS assument cette mission de par la loi.

En Occitanie, plus de **45 organismes agréés** par le préfet de département ont été soutenus pour renforcer l'offre de domiciliation, améliorant les conditions matérielles d'accueil.

C'est ainsi près de

**37 500**

**personnes**

qui ont pu bénéficier d'une élection de domicile auprès d'organismes agréés, de CCAS, CIAS ou encore de communes de moins de 1 500 habitants, habilités de droit.

L'enquête annuelle menée par la DREETS fait apparaître un nombre croissant de demandes de domiciliation avec un volume variant d'un département à l'autre et une forte concentration de l'activité domiciliaire sur les principales agglomérations de la région. Le principal motif de la domiciliation reste l'accès aux droits et aux prestations sociales.

Le public domicilié dans la région est majoritairement constitué d'hommes majeurs, de nationalité française, dont la plupart sont isolés.

Quant à la situation résidentielle des personnes domiciliées, elles étaient le plus souvent hébergées par un tiers de façon très temporaire ou sans possibilité d'utiliser leur adresse ou de consulter leur courriel confidentiellement.

### Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours

Offrant une cartographie numérique à jour des lieux et services utiles et accessibles aux personnes en situation de précarité et à leurs accompagnants, le Soliguide poursuit son développement en Occitanie. Accessible depuis n'importe quel poste informatique ou smartphone, la plateforme qui couvre déjà une trentaine de départements ambitionne d'offrir partout en France d'ici 2027 une cartographie à jour des lieux et services utiles et accessibles aux personnes en situation de précarité et à leurs accompagnants.

Après l'Hérault et la Haute-Garonne en 2022, c'est le département du Gard qui s'est engagé en 2023, dans la cartographie de son territoire. D'autres territoires ont engagé une concertation (Pyrénées Orientales et l'Aude). La DREETS a également porté, sur des crédits de la stratégie pauvreté, la cartographie régionale des points de distribution alimentaire, des points conseil budget (PCB), des structures domiciliaires et des accueils de jour.

### L'adaptation de l'offre d'accueil à l'évolution des besoins des publics

Afin d'améliorer la connaissance des publics sans abri et de leurs besoins, l'optimisation des dispositifs de veille sociale (accueils des jours, maraudes et équipes mobiles de rue) a été poursuivie en 2023. Des redéploiements de moyens ont pu être mis en œuvre, de manière expérimentale (littoral Héraultais) ou permanente (Aveyron, Hautes-Pyrénées, Ariège, Haute-Garonne).

En 2023, plus de **153 professionnels** étaient mobilisés sur les accueils de jour et les maraudes, soutenus par de nombreux bénévoles engagés sur l'ensemble des départements d'Occitanie.

Des dispositifs spécifiques ont été mis en place de manière à adapter les mesures aux conditions climatiques exceptionnelles : dès le début du mois de novembre, les départements ont activé leurs comités de veille et de coordination hivernale. Les accueils de jour et les dispositifs de veille sociale ont été renforcés, notamment les maraudes mixtes en partenariat avec les services départementaux. Les commissions de suivi des situations se sont pleinement mobilisées de manière à faciliter les orientations vers un dispositif adapté et les capacités du parc ont été adaptées.



## L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE MARGINALITÉ

### HÉBERGEMENT DES GRANDS PRÉCAIRES

En Occitanie, deux lieux de vie innovants à dimension collective ont été créés à Toulouse et Montpellier, ouverts à des personnes très marginalisées et éloignées des dispositifs existants (hébergement, pensions de famille, logements ordinaires dans le diffus) car ils ne correspondent pas à leurs attentes ou leurs besoins actuels. Ces lieux de vie proposent une dimension collective ou communautaire.

Ce dispositif expérimental sur trois ans est à relier avec le dispositif « un chez soi d'abord » (UCSD), qui consiste à donner la priorité à un logement pérenne avant de traiter les autres difficultés de la personne (accès aux droits, santé, addiction, troubles psychiatriques) - expérimentation déployée depuis plusieurs années à Toulouse et Montpellier avec une capacité d'accueil de 250 places, dont 50 destinées à un public jeune très vulnérable (troubles psychiques, addictions, incarcérations, errance).

### L'adaptation des capacités d'accueil

Malgré le maintien de capacités régionales élevées tout au long de l'année (près de 11 200 places d'hébergement ouvertes en moyenne) et les efforts importants engagés afin de renforcer l'évaluation sociale, privilégier le financement de dispositifs accompagnés et fluidifier les parcours, la demande d'hébergement demeure soutenue en Occitanie.

En 2023,

**41 110**

**personnes** différentes ont sollicité le 115 soit en moyenne près de **6 800 personnes différentes chaque mois**. Si, chaque mois, près d'un appelant sur deux obtient une proposition de prise en charge dès son premier appel au 115, la demande non pourvue reste élevée sur certains départements (81 % dans l'Hérault, 72% en Haute-Garonne et 71% dans le Tarn), faute de places disponibles ou adaptées.

### Le développement des capacités d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes

Afin de poursuivre l'effort national de lutte contre les violences conjugales, **75 nouvelles places dédiées aux femmes victimes de violences ont été octroyées à l'Occitanie en 2023 dont 39 places d'hébergement d'urgence et 36 mesures ALT portant à 326 le nombre de places FVV créées depuis le Grenelle**. Ces places, dont l'ouverture sera échelonnée sur les exercices 2023 et 2024, ont été prioritairement déployées sur les départements carencés (Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Hérault et Pyrénées-Orientales).

Les places FVV permettent, grâce à un financement bonifié, d'apporter le soutien et l'accompagnement indispensables à l'accompagnement de ce public en situation de grande vulnérabilité.

**100 places d'hébergement femmes enceintes ou sortantes de maternité (FSM)**, financées depuis 2021 dans le cadre d'un appel à projet piloté par la DREETS et soutenu par les crédits de la stratégie pauvreté, ont également pu être maintenues tout au long de l'année 2023.

Par ailleurs, des dispositifs expérimentaux de mise à l'abri de femmes victimes de violences sont mis en œuvre, par exemple dans le Lot et le Tarn-et-Garonne.





## LA RÉSORPTION DES BIDONVILLES

**Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'Etat, par un budget prévu par la DIHAL et les crédits du Commissaire, a financé la résorption des bidonvilles de la région Occitanie. Ainsi, des villes comme Toulouse et Montpellier ont pu constater la disparition de camps illégaux.**

L'Etat a su compter sur les compétences d'autres structures pour accompagner le projet de résorption des bidonvilles.

L'année 2023 a permis de tester et d'affiner une méthodologie de mobilisation de biens vacants pour la création de places d'habitat intercalaire.

A Montpellier, toutes les étapes nécessaires à la création d'habitat intercalaire sont identifiées et prêtes à être activées :

- ▶ Identification des biens vacants
- ▶ Evaluation des potentialités du bâti (capacité d'accueil, coûts de réhabilitation)
- ▶ Identification des sources de financements du projet (investissement/fonctionnement)
- ▶ Réalisation des travaux de réhabilitation, notamment via des chantiers participatifs impliquant les futurs habitants
- ▶ Montage du projet pour la gestion du dispositif (budget, acteurs)

Pour permettre la mobilisation et l'activation de ces biens, des acteurs expérimentés aux compétences complémentaires tels que la fondation Abbé Pierre sur les questions du mal logement, le collectif Quatorze sur le montage de projets atypiques ou Weco Invest qui propose la construction de logements en accession pour financer la réhabilitation de patrimoine vacant., se sont regroupés au sein d'un comité habitat pour permettre le montage d'opérations.

A Toulouse, un comité est créé et chargé du suivi départemental en préfecture. Une coordination opérationnelle se met ensuite en place sur les sites, accompagnée des associations ESPOIR et Solidarités International sous des angles ciblés (médiation scolaire, accès à l'eau et conditions de vie).

A Montpellier, 3 bidonvilles ont été résorbés.

**Plus de 200 personnes ont pu être relogées dont 40 familles soit 129 personnes dans le Village de la Rauze. 50% d'entre ont une orientation logement validée, 58 personnes accompagnées dans l'emploi, 27 sont en activité** (dont 12 en CDI, 4 en CDD et 2 en CDDI) et le taux de scolarisation très positif.

## QUELQUES ACTIONS EXEMPLAIRES

### LES TIERS-LIEUX ALIMENTAIRES :

Dans le cadre du plan de relance, plus de 1,7M€ ont été mobilisés de manière à soutenir les tiers-lieux alimentaires des personnes hébergées à l'hôtel (départements du Gard, de la Haute-Garonne et l'Hérault) afin de faciliter les modalités de restauration des personnes.

### LES CHRS HORS-LES-MURS :

répondant aux paradigmes du Logement d'abord, le CHRS hors les murs permet de développer un accompagnement global centré sur les besoins de la personne.

### LES KAPS

sont des colocations intergénérationnelles solidaires mise en œuvre par l'AFEV. D'autres types de colocations solidaires existent.



**GLOSSAIRE**

**PLS** : Les logements PLS, financés par le Prêt Locatif Social, ils sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

**PLAI** : Les logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.

**PLUS** : Les logements PLUS, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).

**ANRU** : L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est un établissement public industriel et commercial (EPIC). Elle finance et accompagne la transformation de quartiers de la Politique de la ville dans toute la France.

**ANAH** : L'Agence nationale de l'habitat a pour mission d'améliorer le parc privé de logements existants. Elle accorde des aides financières aux propriétaires et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique de l'habitat privé.

**DALO** : Le dispositif DALO (Droit au logement opposable) en France permet aux demandeurs d'un logement social, dans certaines situations précises, de voir leur demande reconnue comme prioritaire et ainsi se voir proposer une solution de logement digne dans les 6 mois.

**DAHO** : Le dispositif DAHO (Droits à l'hébergement opposable) vise à obtenir une place stable en hébergement social. Il faut avoir déjà appelé le 115 et ne pas avoir reçu de proposition d'hébergement stable. Le recours « DALO » vise à obtenir un logement ordinaire. Le recours « DAHO » vise à obtenir une place en hébergement social ou un logement de transition.

**COMED** : La commission départementale de médiation (COMED) permet de faire un recours pour faire valoir son droit à un logement.

**MDPH** : Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) accompagnent au quotidien les personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation. Une MDPH a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap.

**SLIME (Service Local de Maîtrise de l'Energie)** : Il s'agit d'une méthodologie mise à disposition des collectivités territoriales pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner vers des solutions adaptées.

**CCAS** : Les CCAS (centres communaux d'action sociale) ont la charge de l'action sociale dans les communes. Leurs principaux domaines d'actions concernent la lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits, le soutien aux seniors ; le soutien au logement et à l'hébergement ; la petite enfance, enfance et jeunesse ; le soutien aux personnes en situation de handicap.

**Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)** : Le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI) joue un rôle interministériel d'expertise au service des acteurs de terrains intervenant sur la lutte contre l'habitat indigne, qui recouvre toutes les situations de logements exposant leurs occupants ou des tiers à des risques pour leur santé ou leur sécurité. Le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) a été mis en place par un arrêté préfectoral du 14 juin 2012. Il organise le travail en réseau et en partenariat de l'ensemble des acteurs du logement et de l'habitat dans le département.



## **CONTACT PRESSE :**

### **Marie Latreille de Fozières**

marie.latreille-de-fozieres@occitanie.gouv.fr

Cheffe du service régional de communication interministérielle  
Préfecture de la région Occitanie Préfecture de la Haute-Garonne  
1, place Saint-Étienne 31038 TOULOUSE  
Tél : 05 34 45 36 17

### **Eric Péliçon**

eric.pelisson@occitanie.gouv.fr

Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté  
Préfecture de la région Occitanie Préfecture de la Haute-Garonne  
1, place Saint-Étienne 31038 TOULOUSE  
Tél : 09 88 88 89 69

